

RCS : BREST Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00229 Numéro SIREN : 775 577 018 Nom ou dénomination : CREDIT MUTUEL ARKEA

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2024 sous le numéro de dépôt 2709

Comptes au 31 décembre 2023

Crédit Mutuel Arkéa

1, rue Louis Lichou

29480 Le Relecq Kerhuon

Comptes sociaux du 31.12.2023

Bilan

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Caisse, Banques centrales	1	13 375 273	23 242 115
Effets publics et valeurs assimilées	2	3 598 272	2 620 706
Créances sur les établissements de crédit	3	55 494 310	47 226 759
Opérations avec la clientèle	4	1 541 542	1 361 315
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	7 774 184	8 896 805
Actions et autres titres à revenu variable	6	247 944	241 654
Participations et autres titres détenus à long terme	7	468 473	442 956
Parts dans les entreprises liées	7	5 661 821	5 384 046
Immobilisations incorporelles	8	10 247	12 598
Immobilisations corporelles	8	144 857	142 564
Autres actifs	9	1 046 912	597 817
Comptes de régularisation	10	973 099	670 656
Total		90 336 934	90 839 991

Passif	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Dettes envers les établissements de crédit	11	63 347 547	63 974 173
Opérations avec la clientèle	12	1 898 760	3 779 527
Dettes représentées par un titre	13	17 353 451	15 240 832
Autres passifs	14	827 988	1 288 948
Comptes de régularisation	15	1 361 937	1 026 602
Provisions	16	40 483	76 133
Dettes subordonnées	17	2 439 409	2 447 011
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		687 744	687 744
Capitaux propres hors FRBG	18	2 379 615	2 319 021
Capital souscrit		1 258 075	1 258 075
Primes d'émission		9 244	6 175
Réserves		1 021 266	1 016 158
Provisions réglementées et subventions d'investissement		4 569	4 558
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		86 461	34 055
Total		90 336 934	90 839 991

WS

Hors-bilan

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Engagements donnés	22	3 673 859	3 376 954
Engagements de financement		693 361	740 947
Engagements de garantie		2 976 044	2 605 425
Engagements sur titres		4 454	30 582
Engagements reçus	22	13 243 969	12 704 616
Engagements de financement		12 794 825	12 241 646
Engagements de garantie		277 042	278 653
Engagements sur titres		172 102	184 317
Instruments financiers à terme	23	127 695 654	123 455 179

Compte de résultat

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts et produits assimilés	24	4 334 112	1 591 671
Intérêts et charges assimilés	24	-4 590 687	-1 602 634
Revenus des titres à revenu variable	25	409 731	358 069
Commissions (produits)	26	50 671	46 670
Commissions (charges)	26	-65 818	-103 724
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	205	-9 160
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27	3 559	-85 604
Autres produits d'exploitation bancaire		1 946	21 441
Autres charges d'exploitation bancaire		-4 886	-4 366
PRODUIT NET BANCAIRE		138 833	212 363
Charges générales d'exploitation	28	-186 849	-175 246
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-5 313	-4 340
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		-53 329	32 777
Coût du risque	29	-451	-18 235
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-53 780	14 542
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	30	31 624	-79 861
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		-22 156	-65 319
Résultat exceptionnel	31	-7 876	-36 436
Impôt sur les bénéfices	32	116 493	100 488
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		-	35 322
RÉSULTAT NET		86 461	34 055

Annexe

Comptes sociaux du 31.12.2023

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Cadre juridique et financier

Crédit Mutuel Arkéa est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français. C'est aussi une union de coopératives. Elle est régie par :

- La loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- Les articles L231-1 à L231-8 du Code de commerce sur le capital variable ;
- Les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales ;
- Les dispositions du Code monétaire et financier relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ;
- Les articles L512-55 à L512-59 du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel ;
- Les dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur

Faits marquants de l'exercice

L'environnement de hausse des taux d'intérêt et de renchérissement du coût des ressources impacte significativement le résultat d'exploitation de l'année 2023 à -54 M€.

En fin d'année, la cession de Novélia à Kéréis a été finalisée : une plus-value de 26 M€ est reconnue dans les comptes 2023.

En synthèse le résultat net à 86 M€ est en progression de 52 M€.

Les travaux de cession des activités de Nouvelle Vague parvenus à leur terme, une transmission universelle de patrimoine a été réalisée au profit de Crédit Mutuel Arkéa en 2023.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le Règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence de méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de la société sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Options et méthodes d'évaluation

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les crédits sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les soultes sont étalées sur la durée de vie des créances concernées selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de créances rattachées sur établissements de crédit. Leur amortissement figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Crédit Mutuel Arkéa applique l'étalement des commissions d'octroi de crédits (COC) et des commissions de renégociation sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû. Les commissions reçues sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire au compte de résultat et intégrées à l'encours de crédit concerné au bilan.

Le montant de la créance sur le fonds d'épargne n'est pas inclus dans les créances sur établissements de crédit à l'actif : il est présenté, conformément à l'article 1121-3, en déduction des encours de dépôts collectés par l'établissement au titre du livret A, du livret de développement durable et solidaire et du compte sur livret d'épargne populaire figurant le poste opérations avec la clientèle au passif.

Conformément aux règles précisées dans les articles L211-36 et suivants du code monétaire et financier, les opérations de pension entre établissements se retrouvant dans la situation où ils sont à la fois créanciers et débiteurs de la même contrepartie sont compensées. Le montant des compensations des pensions impacte les postes créances sur les établissements de crédit et dettes envers les établissements de crédit.

Le détail de cet impact figure dans les notes créances sur les établissements de crédit et dettes envers les établissements de crédit.

Classement

Les créances sont réparties en encours sains et encours douteux.

Sont classées en encours douteux les créances pour lesquelles un risque de non-recouvrement partiel ou total est probable et qui répondent à l'une des deux conditions suivantes :

- impayés de plus de six mois pour les crédits immobiliers ou de plus de trois mois pour les autres types de crédits;
- contrepartie présentant une situation financière dégradée ou faisant l'objet de procédures contentieuses.

Le passage d'une créance en encours douteux entraîne par contagion un classement identique de l'ensemble des créances d'une contrepartie donnée.

Sont qualifiées d'encours douteux compromis les créances dont la déchéance du terme est prononcée.

La notion de « créances douteuses » recouvre les encours douteux et les encours douteux compromis. La comptabilisation des intérêts est suspendue à la date de passage en encours douteux compromis.

Les encours douteux sont classés en encours sains lorsque l'emprunteur est resté sain sur les 24 derniers mois et qu'il ne présente aucun impayé de plus de 30 jours sur l'ensemble de ses contrats à la fin des 24 mois.

Une créance restructurée est une créance ayant fait l'objet d'une concession accordée pour tout type d'exposition à un client rencontrant ou sur le point de rencontrer des difficultés à honorer ses engagements financiers.

Le classement des créances restructurées en encours douteux peut être abandonné lorsque le risque sur la contrepartie au sens du quatrième alinéa de l'article 2221-1 est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Conformément au défaut Bâlois, une période probatoire de 3 mois minimum est appliquée durant laquelle l'emprunteur est maintenu en défaut, suite à cette période, le retour en sain est conditionné à la validation à dire d'expert ou à l'absence d'incident pendant la période probatoire.

Les primes de remboursement sont amorties linéairement sur la durée de vie des emprunts.

Qualité du risque de crédit du portefeuille

La qualité du risque du portefeuille de crédits à la clientèle s'apprécie au travers de la notation interne des clients qui mesure la capacité de remboursement dans les 12 mois à venir. Mise à jour quotidiennement pour tenir compte des éventuels événements de risque, elle est exprimée sur une échelle de 11 notes, allant de la meilleure note A+ (risque le plus faible) à la moins bonne note F (risque le plus fort). Les notes internes E- et F rassemblent les créances douteuses et litigieuses, les neuf autres notes regroupant les créances saines.

Dépréciations

Les créances douteuses font l'objet, dossier par dossier, d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable. Ces dépréciations viennent en déduction des créances correspondantes à l'actif. Les intérêts sur créances douteuses comptabilisés en produits sont intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises des dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont portées dans la rubrique coût du risque, à l'exception des dotations et reprises des dépréciations relatives aux intérêts sur encours douteux qui sont présentées dans le produit net bancaire.

Conformément à la PGRC (Politique de Gestion du Risque de Crédit Clientèle), les provisions sont calculées de façon statistique puis complétées par des provisions à dire d'expert.

Les dépréciations sont constituées en valeur actualisée afin de couvrir l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours douteux ou douteux compromis. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés.

L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés ; en conséquence, seules les dépréciations sur créances contentieuses font l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les dotations relatives à l'actualisation sont portées en coût du risque et les reprises relatives aux effets de désactualisation sont portées en produit net bancaire.

Sont recensées au passif les provisions destinées à couvrir des risques hors-bilan individualisés.

La perte prévisionnelle est calculée, en appliquant des grilles de taux de provisionnement statistique, qui tiennent compte de l'ancienneté de la créance dans le défaut et de la valeur de la garantie.

Conformément au DGRC (Dispositif de Gestion du Risque de Crédit Clientèle), le passage en perte est réalisée, d'une manière générale, après avoir épuisé toutes les possibilités de recouvrement et sur décision de la structure ayant reçu pouvoirs ; la créance jugée définitivement perdue est soldée par un compte de créances irrécouvrables.

WS

Garanties

Les garanties sont valorisées à la meilleure périodicité, en fonction de la nature des garanties figurant au portefeuille.

Portefeuille titres

Les opérations sur portefeuille titres sont comptabilisées conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC 2014-07.

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme,
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché et respectant les conditions suivantes : ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les titres de transaction sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement les titres qui ne sont pas inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés au chapitre 5 du titre 3 du livre II de l'article 2014.07 de l'ANC.

Les titres de placement sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres en utilisant la méthode actuarielle à l'exception des titrisations et des obligations structurées pour lesquelles la méthode linéaire est appliquée.

A chaque arrêté comptable, par ligne de titre, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres ne s'inscrivant pas dans une stratégie de couverture font l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement ou de la catégorie titres de transaction avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à échéance.

L'établissement doit disposer de la capacité de financement nécessaire pour les détenir jusqu'à leur échéance tout en n'étant soumis à aucune contrainte juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention de les détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus constatés lors de l'acquisition des titres, le cas échéant, sont comptabilisés dans des comptes rattachés.

La règle d'amortissement de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est identique à celle appliquée pour les titres de placement. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché ne font pas l'objet d'un provisionnement.

Seul le risque de défaillance de l'émetteur des titres peut donner lieu à constitution d'une dépréciation. Cette dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique coût du risque.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont constitués d'actions et de valeurs assimilées dont la possession durable est estimée utile au développement de l'entreprise et qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'exercer une influence notable. Cette influence est présumée pour un pourcentage de contrôle supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

L'estimation de la valeur d'utilité, pour chaque titre, s'appuie sur des méthodes d'évaluation fondées soit sur des approches de marché (multiples, benchmarks sectoriels, ...), des approches par les résultats (actualisation des flux futurs, DCF - Discounted Cash-Flows, DDM - Dividend Discount Model, ...) ou des approches par les coûts (actif net réévalué), permettant ainsi d'apprécier les perspectives de rentabilité.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres donnés en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont conservés à l'actif du bilan et sont traités suivant les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent. La dette du cessionnaire est enregistrée au passif.

Autres titres détenus à long terme

Les autres titres détenus à long terme sont des actions ou des valeurs assimilées qui sont détenues dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de cette dernière, en raison de la faiblesse des droits de vote liés à ces titres. Les autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Zone de jugement et d'estimation

La détermination des justes valeurs des titres de capitaux propres en portefeuille est déterminée notamment en appliquant les recommandations de l'IPEV Board (International Private Equity and Venture Capital Valuation) :

- La juste valeur est établie sur la base des informations connues et connaissables à date d'évaluation
- Les mesures gouvernementales (dont les mesures trésorerie) sont intégrées si elles sont assurées
- Le poids relatif des transactions récentes doit être considéré pour réaliser l'évaluation
- La juste valeur correspond au prix qui serait reçu dans le cadre d'une transaction normale entre participants de marché dans l'environnement actuel

Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07.

Les engagements sur les instruments financiers à terme sont portés sur une ligne du hors-bilan pour leur valeur nominale. Ce montant ne constitue qu'une indication du volume d'opérations en cours à la clôture et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence à une valeur de marché ou par application de modèles d'évaluation généralement admis.

Instruments de taux

Marchés organisés

Les contrats de marché à terme sont réévalués à chaque arrêté à leur valeur de marché. Pour les opérations de couverture, les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés en compte de résultat symétriquement à l'enregistrement des charges et produits relatifs à l'élément couvert. Pour les positions isolées, les gains et les pertes liés à la réévaluation sont portés directement au compte de résultat.

Marchés de gré à gré

Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) et les accords de taux futurs (FRA) donnent lieu à un calcul d'intérêts prorata temporis sur leur durée de référence. Les charges et produits sur un même contrat sont enregistrés pour leur montant net.

Pour les contrats optionnels (cap, floor, collar), les primes et les intérêts courus sont comptabilisés en résultat prorata temporis.

Dans le cas des swaps spéculatifs, une provision est comptabilisée en cas de moins-value latente.

Dans le cas des swaps de couverture, une provision est comptabilisée sur le titre couvert qui dégage une moins-value (qui ne serait pas totalement compensée par la plus-value latente du swap).

Instruments de change

Sur les swaps de change, le différentiel de valorisation est comptabilisé en résultat à chaque date d'arrêté.

Pour les options de change, les plus ou moins-values latentes sont constatées en résultat. A l'échéance, si l'option est exercée, cela se traduit par une opération d'achat ou de ventes de devises.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au coût historique, diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire.

Conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif aux règles d'amortissement et de dépréciation des actifs, les principaux composants des constructions sont isolés en comptabilité et amortis sur leurs durées d'utilisation respectives. Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus :

Composant	Durée d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Gros œuvres	Immeubles de direction et de placement : 50 ans Agences : 25 ans
Clots et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	3 à 10 ans
Mobiliers	10 ans
Matériels électroniques	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Portefeuilles de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

En application du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés à la valeur d'entrée au bilan de ces immobilisations.

Les logiciels destinés à un usage interne sont enregistrés en immobilisations si le projet a de sérieuses chances de réussite technique et que l'entité manifeste sa volonté de produire le logiciel (PCG art 611-3).

Les logiciels créés par l'entité destinés à un usage commercial ainsi que ceux destinés aux besoins propres de l'entité sont inscrits en immobilisations, à leur coût de production. Le coût de production comprend les seuls coûts liés à la conception détaillée de l'application (analyse organique), à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essais et à l'élaboration de la documentation technique destinée à l'utilisation interne ou externe (PCG art 611-4).

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien et sa valeur actuelle est effectué. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles. En particulier, le mali généré par une opération de fusion ou assimilée subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un actif sous-jacent auquel une quote-part du mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable de l'actif précité, majorée de la quote-part du mali affecté.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC transposant la directive européenne 2013, le mali technique est comptabilisé au bilan par catégories d'actifs selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés (PCG art 745-5 et 745-6).

Fonds de commerce

Le mali technique résiduel après affectation aux différents actifs sous-jacents est porté pour son solde net en fonds commercial.

Le fonds commercial est constitué des éléments non identifiables d'un fonds de commerce et qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation séparée au bilan. Il concourt au maintien et au développement du potentiel d'activité : les fonds commerciaux présumés à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation annuels conformément au règlement de l'ANC 2015-06 du 23/11/2015. Dans l'hypothèse où cela aboutirait à un montant inférieur à celui figurant à l'actif du bilan, une dépréciation serait enregistrée.

Provisions

Des provisions sont constituées en vue de couvrir des risques ou charges clairement identifiés et mesurables. Les provisions non liées à des opérations bancaires sont constituées conformément au règlement ANC 2014-03 : elles sont subordonnées à l'existence d'une obligation à l'égard des tiers sans contrepartie future.

Provisions épargne-logement

Il est fait application du règlement ANC n°2014-07 relatif à la comptabilisation des comptes et plans épargne logement. "La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts habitat aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans d'épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ces évolutions.

Provisions pour engagements sociaux

Crédit Mutuel Arkéa applique la recommandation n° ANC 2013 - 02 du 7 Novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique frais de personnels. Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels la société s'est engagée à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique provisions au bilan. Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont également enregistrées à ce même poste.

Fonds pour risques bancaires généraux

Institué par le règlement n°90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, ce fonds est constitué à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des risques dont la concrétisation est incertaine et qui relèvent de l'activité bancaire.

Les dotations ou reprises sont portées au niveau du compte de résultat dans la rubrique dotations, reprises du fonds pour risques bancaires généraux.

Conversion des comptes en devises

Conformément aux dispositions édictées par le règlement ANC 2014-07, les éléments d'actif, de passif et les engagements hors-bilan de change au comptant exprimés en devises sont évalués au cours de marché à la clôture de l'exercice. à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu. Les engagements de change à terme suivent la même règle. Les produits et charges en devises sont enregistrés au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Péréquation

Crédit Mutuel Arkéa n'a pas participé au mécanisme de péréquation interne aux entités mutualistes de Crédit Mutuel Arkéa au cours de cet exercice.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Caisses, Banques Centrales

	31.12.2023	31.12.2022
Caisse	30 627	22 394
Banques centrales	13 344 646	23 219 721
TOTAL	13 375 273	23 242 115

Note 2. Effets publics et valeurs assimilées

	31.12.2023			31.12.2022		
	Placement	Investissement	Total	Placement	Investissement	Total
Titres détenus (valeur brute)	3 197 080	394 573	3 591 653	2 244 720	391 772	2 636 492
Créances rattachées	21 308	1 212	22 520	3 010	1 208	4 218
TOTAL BRUT	3 218 388	395 785	3 614 173	2 247 730	392 980	2 640 710
Dépréciations	-15 901		-15 901	-20 004		-20 004
TOTAL NET	3 202 487	395 785	3 598 272	2 227 726	392 980	2 620 706
Plus et moins-values latentes (1)	54 429	-1 907	52 522	-129 827	-17 911	-147 738
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	-27 305	-4 418	-31 723	25 736	1 617	27 353

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres.

En 2023, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres et aucun titre d'investissement n'a été cédé avant l'échéance.

Note 3. Créances sur les établissements de crédit

	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	17 826 193		17 826 193	15 593 932		15 593 932
Prêts, valeurs reçues en pension (1)		36 865 184	36 865 184		31 140 529	31 140 529
Créances rattachées	245	802 688	802 933	366	491 932	492 298
TOTAL	17 826 438	37 667 872	55 494 310	15 594 298	31 632 461	47 226 759

(1) Au 31.12.2023, le montant des pensions compensées est de 1 589 425 milliers d'euros contre 943 527 milliers d'euros au 31.12.2022.

L'épargne centralisée présentée dans les créances sur les établissements de crédit correspond au montant à payer à la Caisse des Dépôts et Consignation au titre du dernier appel du mois, soit 1914 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Actifs subordonnés

	31.12.2023	31.12.2022
Créances sur les établissements de crédit	442 888	442 070

Note 4. Opérations avec la clientèle Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2023				31.12.2022			
	Encours brut	Dont Encours Douteux (1)	Dépréciations (2)	TOTAL	Encours brut	Dont Encours Douteux	Dépréciations	TOTAL
Créances commerciales	2 125	270	-213	1 912	2 631	314	-194	2 437
Encours	2 125	270	-213	1 912	2 631	314	-194	2 437
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et crédits	1 198 430	11 325	-9 260	1 189 170	1 121 325	10 990	-8 989	1 112 336
Encours	1 192 861	7 408	-5 328	1 187 533	1 116 235	7 118	-5 117	1 111 118
Créances rattachées	5 569	3 917	-3 932	1 637	5 090	3 872	-3 872	1 218
Comptes ordinaires	351 472	1 185	-1 012	350 460	247 502	1 115	-960	246 542
Encours	351 081	1 185	-1 012	350 069	247 198	1 115	-960	246 238
Créances rattachées	391	-	-	391	304	-	-	304
TOTAL	1 552 027	12 780	-10 485	1 541 542	1 371 458	12 419	-10 143	1 361 315

(1) Dont créances douteuses en douteux compromis : 10 149 milliers d'euros au 31.12.2023 et 10 122 milliers d'euros au 31.12.2022.

(2) Dont dépréciations sur douteux compromis : 9 197 milliers d'euros au 31.12.2023 et 9 117 milliers d'euros au 31.12.2022.

Les créances éligibles à la Banque de France pour le compte de Crédit Mutuel Arkéa s'élèvent à 3 149 636 milliers d'euros au 31.12.2023.

Dépréciations et provisions sur le risque de crédit constituées sur les opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

	31.12.2022	Dotations	Reprises	Autres var.	31.12.2023
Dépréciations déduites de l'actif	10 143	1 376	-1 034	-	10 485
dont douteux compromis	9 117	705	-625	-	9 197
dont douteux non compromis	1 026	671	-409	-	1 288
Provisions inscrites au passif	7 628	3 247	-3 739	-	7 136
au titre des engagements par signature	7 333	2 756	-3 449	-	6 640
au titre des créances clientèle	295	491	-290	-	496
TOTAL	17 771	4 623	-4 773	-	17 621

Note 5. Obligations et autres titres à revenu fixe

(En milliers d'euros)

	31.12.2023				31.12.2022			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus (valeur brute)	-	7 446 099	278 889	7 724 988	-	8 717 886	193 300	8 911 186
Créances rattachées	-	72 401	174	72 575	-	27 797	83	27 880
TOTAL BRUT	-	7 518 500	279 063	7 797 563	-	8 745 683	193 383	8 939 066
Dépréciations	-	-23 379	-	-23 379	-	-42 261	-	-42 261
TOTAL NET	-	7 495 121	279 063	7 774 184	-	8 703 422	193 383	8 896 805
Plus et moins-values latentes (1)	-	-254 197	-19 547	-273 744	-	-212 359	-28 728	-241 087
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	-	14 897	1 873	16 770	-	-37 886	-1 432	-39 318

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres.

En 2023, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe par type de cotation

(En milliers d'euros)

	31.12.2023
Obligations et autres titres à revenu fixe cotés	6 648 789
Obligations et autres titres à revenu fixe non cotés	1 125 395
TOTAL	7 774 184

Obligations et autres titres à revenu fixe par émetteurs

(En milliers d'euros)

	31.12.2023
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics	-
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par d'autres émetteurs	7 774 184
TOTAL	7 774 184

WB

Note 6. Actions et autres titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

	31.12.2023				31.12.2022			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus (valeur brute)	-	294 917	-	294 917	-	260 563	-	260 563
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL BRUT	-	294 917	-	294 917	-	260 563	-	260 563
Dépréciations	-	-46 973	-	-46 973	-	-18 909	-	-18 909
TOTAL NET	-	247 944	-	247 944	-	241 654	-	241 654
Plus et moins-values latentes	-	70 546	-	70 546	-	113 697	-	113 697
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	-	-	-	-	-	-	-	-

En 2023, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres.

Actions et autres titres à revenu variable

(en milliers d'euros)

	31.12.2023
Actions et autres titres à revenu variable cotés	60 884
Actions et autres titres à revenu variable non cotés	187 060
TOTAL	247 944

Handwritten signature

Note 7. Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

(En milliers d'euros)

	31.12.2022	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2023
Participations					
Valeur brute	359 102	12 307	-1 024		370 385
Dépréciations	-10 914	-1 275	346		-11 843
Valeur nette	348 188	11 032	-678		358 542
Autres titres détenus à long terme					
Valeur brute	95 403	16 480	-820		111 063
Dépréciations	-635	-609	112		-1 132
Valeur nette	94 768	15 871	-708		109 931
Entreprises liées					
Valeur brute	5 212 231	474 452	-284 013		5 402 670
Mali affecté	312 390				312 390
Dépréciations	-140 575		87 336		-53 239
Valeur nette	5 384 046	474 452	-196 677		5 661 821

Le montant des participations et des parts dans les entreprises liées détenues dans les établissements de crédit s'élève à 2 307 742 milliers d'euros.

Suite à l'application du règlement 2015-06, le mali a été affecté aux titres sur les entreprises liées. Il n'a été ni déprécié, ni amorti au 31.12.2023.

Liste des filiales et participations

(En milliers d'euros)

Dénomination, adresse des sociétés	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL			
1. FILIALES (SOCIÉTÉS DÉTENUES À PLUS DE 50 %)			
1. FILIALES (SOCIÉTÉS DÉTENUES À PLUS DE 50 %)			
ARKEA BANKING SERVICES (1) Le Bristol, 27 Avenue des Murs du Parc - 94300 VINCENNES	100,00%	83 130	31 454
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	1 602 802	55 696
ARKEA BOURSE RETAIL (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	99,99%	417 996	22 450
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	99,99%	353 454	31 411
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE S.L.P. (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	461 815	-8 785
ARKEA CREDIT BAIL (1) 3, Avenue d'Alphasis - 35760 SAINT GREGOIRE	100,00%	46 167	14 269
ARKEA FONCIERE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	98,08%	119 769	511
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	101 798	1 009

WB

Dénomination, adresse des sociétés	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL			
1. FILIALES (SOCIÉTÉS DÉTENUES À PLUS DE 50 %)			
ARKEA HOME LOANS SFH (1) 232, rue Général Paulet - 29802 BREST CEDEX	100,00%	76 680	1 840
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE (1) 1, rue Dôme BP 102 - 67000 STRASBOURG	100,00%	352 439	5 534
FEDERAL EQUIPEMENTS (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	100,00%	132 793	-90
FEDERAL FINANCE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	195	36
FINANCO (1) 335, rue Antoine de Saint - Exupéry - 29490 GUIPAVAS	100,00%	289 984	8 257
IZIMMO, (1) 3, rue Edouard Belin 29200 BREST	100,00%	15 505	-2 691
MONEXT (1) Tour Ariane 5, Place de la Pyramide 92088 PARIS LA DEFENSE - CEDEX	100,00%	92 536	15 768
PUMPKIN (1) 26, Rue des ponts de Comines 59800 LILLE	100,00%	-28 658	-677
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE INTERFÉDÉRALE (1)(2) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	83,24%	188 029	4 061
SURAVENIR (1) 232, rue Général Paulet - 29802 BREST CEDEX	100,00%	2 345 477	187 510
SURAVENIR ASSURANCES (1) 2, rue Vasco de Gama - 44800 ST HERBLAIN	100,00%	135 405	-32 938

En milliers d'euros

Dénomination, adresse des sociétés	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL			
2. PARTICIPATIONS et ENTREPRISES LIÉES (DÉTENUES ENTRE 10 % ET 50 %)			
BELLATRIX SAS (1) 18, rue Dicks, 1417 Luxembourg, Luxembourg	41,55%	63 697	-1 151
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL (1) 46, rue du bastion - 75017 PARIS	20,54%	872 970	25 675
SOFIOUEST (3) 38, rue du pré botté - 35000 RENNES	16,88%	112 326	-1 549
YOMONI (1) 231, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS	33,82%	16 481	-6 665
YOUNITED (3) 21, rue de Châteaudun - 75009 PARIS	16,38%	159 769	-26 273

(1) Données sociales non arrêtées et non auditées au 31/12/2023

(2) Les titres de la SCI Interfédérale sont classés en immobilisations corporelles.

(3) Données au 31/12/2022

Opérations avec les entreprises liées et les participations

(En milliers d'euros)

	Participations et entreprises liées		Filiales	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL				
ACTIF				
CAPITAL DETENU	124 879	119 624	3 885 974	3 598 429
AUTRES EMPLOIS				
Créances	1 485 904	1 436 156	34 161 850	28 693 965
Obligations et autres titres à revenu fixe			2 494 525	3 991 747
TOTAL EMPLOIS	1 610 783	1 555 780	40 542 349	36 284 142
PASSIF				
Dettes	1 534	16 733	38 728 567	32 527 068
Dettes représentées par des titres				
TOTAL RESSOURCES	1 534	16 733	38 728 567	32 527 068
ENGAGEMENTS DONNES				
De financement			392 407	450 393
De garantie			1 169 757	892 438
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			1 562 164	1 342 831
ENGAGEMENTS RECUS				
De financement				
De garantie			277 042	277 238
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS			277 042	277 238

Au 31.12.2023, aucune transaction significative et n'ayant pas été conclue aux conditions normales de marché n'a été effectuée entre des parties liées.

Participations et autres titres détenus à long terme par type de cotation

(En milliers d'euros)

	31.12.2023
Participations et autres titres détenus à long terme cotés	107 246
Participations et autres titres détenus à long terme non cotés	6 023 048
TOTAL	6 130 294

VB

Note 8. Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)

	31.12.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Montant brut	38 180	393	-2 724	35 849
Amortissements	-25 582	-2 351	2 331	-25 602
MONTANT NET	12 598	-1 958	-393	10 247
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Montant brut	222 428	11 337	-5 047	228 718
Amortissements	-79 864	-3 977	120	-83 721
Dépréciations	-	-140	-	-140
MONTANT NET	142 564	7 220	-4 927	144 857

Les immobilisations incorporelles sont composées à 19% de fonds commerciaux à fin 2023.

La société détient des terrains d'exploitation pour une valeur de 1 238 milliers d'euros.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC transposant la directive européenne 2013, le mali technique est comptabilisé au bilan par catégories d'actifs selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés (PCG art 745-5 et 745-6).

Fonds commercial

Eléments constitutifs	Achat	Reçu en apport	Cessions	Montant global	Dépréciations
Fonds commercial CRCMSO	-	6 738	-	6 738	-
Total	-	6 738	-	6 738	-

Note 9. Autres actifs

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Etat	99 750	53 148
Prime épargne-logement	21 029	22 088
Impôts différés actifs	6	7
Opérations sur titres	-	-
Primes versées sur instruments conditionnels achetés	2 503	6 341
Dépôts de garantie versés	848 603	449 885
Autres débiteurs divers	75 021	66 348
TOTAL	1 046 912	597 817

Note 10. Comptes de régularisation – Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Valeurs à l'encaissement	260 344	317 043
Comptes d'ajustement	11 409	12 944
Primes émission TCN et emprunts obligataires	123 358	82 392
Charges constatées d'avance	74 758	35 077
Produits à recevoir	494 249	216 225
Comptes de régularisation divers	8 981	6 975
TOTAL	973 099	670 656

KB

Note 11. Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	13 315 465	8 808 503	22 123 968	11 379 700	7 659 057	19 038 757
Emprunts et valeurs données en pension	0	39 699 645	39 699 645	0	43 666 673	43 666 673
Titres donnés en pension livrée (1)	0	476 704	476 704	0	1 072 895	1 072 895
Dettes rattachées	668 580	378 650	1 047 230	272 905	-77 057	195 848
TOTAL	13 984 045	49 363 502	63 347 547	11 652 605	52 321 568	63 974 173

(1) Au 31.12.2023, le montant des pensions compensées est de 1 589 425 milliers d'euros contre 943 527 milliers d'euros au 31.12.2022.

Note 12. Opérations avec la clientèle - Passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial	880 503	5 036 643	5 917 146	867 296	5 569 098	6 436 394
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	12	108 849	108 861	2	111 368	111 370
Comptes ordinaires	869 199	0	869 199	1 684 635	0	1 684 635
Comptes à terme et emprunts	350 000	2 708 834	3 058 834	415 000	2 118 432	2 533 432
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0
Centralisation CDC (1)	-8 079 273	0	-8 079 273	-6 994 236	0	-6 994 236
Dettes rattachées	957	23 036	23 993	499	7 433	7 932
TOTAL	-5 978 602	7 877 362	1 898 760	-4 026 804	7 806 331	3 779 527

(1) Suite à l'amendement du règlement ANC 2014-07, les montants centralisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation viennent en déduction des dépôts d'épargne clientèle.

Note 13. Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)

	31.12.2023			31.12.2022		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse	10 014	217	10 231	12 317	68	12 385
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	5 691 911	80 828	5 772 739	5 073 784	16 952	5 090 736
Emprunts obligataires	11 481 836	88 645	11 570 481	10 076 256	61 455	10 137 711
TOTAL	17 183 761	169 690	17 353 451	15 162 357	78 475	15 240 832

Au 31.12.2023, les primes d'émission s'élèvent à 123 358 milliers d'euros et les primes de remboursement s'élèvent à 310 milliers d'euros.

Emprunts obligataires

(En milliers d'euros)

Date d'émission	Montant	Type	Durée en années	Taux
12/08/2011	22 000	Obligations internationales	18	E3M + 1,55%
31/10/2011	40 000	Obligations internationales	20	E3M
31/05/2017	500 000	Obligations internationales	7	1,250%
08/03/2018	19 000	Obligations internationales	12	1,850%
06/09/2018	5 000	Obligations internationales	20	2,850%
21/09/2018	5 000	Obligations internationales	20	2,060%
02/10/2018	5 000	Obligations internationales	23	3,000%
28/12/2018	12 000	Obligations internationales	15	1,860%
17/01/2019	500 000	Obligations internationales	6	1,375%
25/03/2019	10 000	Obligations internationales	20	2,635%
27/03/2019	10 000	Obligations internationales	15	1,910%
15/04/2019	500 000	Obligations internationales	7	1,625%

WS

Date d'émission	Montant	Type	Durée en années	Taux
23/05/2019	500 000	Obligations internationales	10	1,125%
20/09/2019	39 713	Obligations internationales	10	Taux indexé
24/09/2019	10 000	Obligations internationales	20	1,165%
03/10/2019	500 000	Obligations internationales	9	0,375%
14/10/2019	25 000	Obligations internationales	17	0,730%
22/01/2020	12 027	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/03/2020	2 072	Obligations internationales	10	Taux indexé
18/03/2020	10 000	Obligations internationales	5	0,250%
07/05/2020	750 000	Obligations internationales	7	0,875%
11/05/2020	13 376	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/05/2020	10 000	Obligations internationales	15	1,555%
11/06/2020	750 000	Obligations internationales	9	1,250%
08/07/2020	20 000	Obligations internationales	5	0,220%
15/09/2020	19 996	Obligations internationales	10	Taux indexé
15/09/2020	145 512	Obligations internationales	10	4,000%
28/10/2020	500 000	Obligations internationales	5	0,010%
09/11/2020	7 709	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/01/2021	13 667	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/03/2021	500 000	Obligations internationales	12	0,875%
03/05/2021	37 306	Obligations internationales	8	Taux indexé
03/05/2021	20 090	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/09/2021	31 830	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/09/2021	38 169	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/09/2021	145 993	Obligations internationales	10	Taux indexé
25/10/2021	500 000	Obligations internationales	10	0,875%
08/11/2021	10 694	Obligations internationales	10	Taux indexé
08/11/2021	32 505	Obligations internationales	10	Taux indexé
10/01/2022	10 870	Obligations internationales	10	Taux indexé
10/01/2022	36 069	Obligations internationales	10	Taux indexé
18/01/2022	500 000	Obligations internationales	8	0,750%
07/03/2022	8 066	Obligations internationales	4	Taux indexé
14/03/2022	5 288	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/03/2022	35 727	Obligations internationales	10	Taux indexé
03/05/2022	17 313	Obligations internationales	10	Taux indexé
03/05/2022	105 754	Obligations internationales	10	Taux indexé
23/06/2022	50 000	Obligations internationales	12	CMS 20Y+0,620%
28/07/2022	90 000	Obligations internationales	7	0,750%
03/08/2022	100 000	Obligations internationales	7	0,750%
12/09/2022	29 463	Obligations internationales	10	Taux indexé
12/09/2022	38 731	Obligations internationales	10	Taux indexé
19/09/2022	1 000 000	Obligations internationales	5	3,375%
23/09/2022	10 000	Obligations internationales	7	E3M+1,780%
21/11/2022	13 894	Obligations internationales	10	Taux indexé
01/12/2022	500 000	Obligations internationales	10	4,250%
12/12/2022	60 000	Obligations internationales	2	1,375%
19/12/2022	100	Obligations internationales	10	Taux indexé
09/01/2023	54 086	Obligations internationales	10	Taux indexé
09/01/2023	35 662	Obligations internationales	10	Taux indexé
06/03/2023	26 695	Obligations internationales	10	Taux indexé
06/03/2023	31 815	Obligations internationales	10	Taux indexé
04/04/2023	7 872	Obligations internationales	12	Taux indexé
12/04/2023	100 000	Obligations internationales	10	0,875%
28/04/2023	25 000	Obligations internationales	12	Taux indexé
02/05/2023	22 461	Obligations internationales	10	Taux indexé
02/05/2023	19 930	Obligations internationales	10	Taux indexé
19/05/2023	104 000	Obligations internationales	10	3,982%
22/05/2023	500 000	Obligations internationales	5	3,975%
22/05/2023	34 781	Obligations internationales	5	3,700%
22/05/2023	54 596	Obligations internationales	8	4,300%
07/06/2023	25 000	Obligations internationales	12	Taux indexé

WB

Date d'émission	Montant	Type	Durée en années	Taux
29/06/2023	50 000	Obligations internationales	10	0,875%
11/09/2023	5 993	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/09/2023	24 086	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/09/2023	60 279	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/09/2023	64 850	Obligations internationales	5	3,500%
11/09/2023	54 849	Obligations internationales	8	4,000%
02/10/2023	500 000	Obligations internationales	8	4,125%
13/11/2023	25 092	Obligations internationales	5	Taux indexé
13/11/2023	19 855	Obligations internationales	5	Taux indexé
01/12/2023	750 000	Obligations internationales	10	4,125%
	11 481 836			



Note 14. Autres Passifs

(en milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Primes reçues sur instruments conditionnels vendus	6 163	6 341
Dépôts de garantie reçus sur instruments financiers	563 568	1 045 315
Etat	120 802	82 165
Impôts différés passifs	-	-
Rémunérations dues au personnel	43 796	70 360
Charges sociales	38 387	41 363
Versements sur titres restant à effectuer	60 746	60 454
Divers	-5 474	-17 050
TOTAL	827 988	1 288 948

Note 15. Comptes de régularisation – Passif

(en milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	531 965	449 069
Produits constatés d'avance	395 441	261 864
Charges à payer	419 094	294 795
Comptes d'ajustement	6 278	15 850
Comptes de régularisation divers	9 159	5 024
TOTAL	1 361 937	1 026 602

Note 16. Provisions

(en milliers d'euros)

	31.12.2022	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres variations (1)	31.12.2023
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	7 333	2 756	-	-3 449	-	6 640
Provisions pour engagements sociaux	1 911	4 423	-	-23	13 980	20 291
Provisions pour litiges	2 258	183	-338	-1 598	-	505
Provisions épargne-logement	32 338	-	-	-22 064	-	10 274
Autres provisions	31 996	255	-413	-30 115	756	2 479
Provisions pour charges de personnel	297	128	-129	-2	-	294
TOTAL	76 133	7 745	-880	-57 251	14 736	40 483

Variation nette -35 650

(1) Dont 13 980 milliers d'euros liés au reclassement des engagements associés aux médailles du travail du poste « Comptes de régularisation – Passif » vers le poste « Provisions ».

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentations des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation compris entre 3,10% et 3,22%. Ce taux est déterminé en référence à l'indice iBoxx corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées.

Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0% et 5,15 % et un taux de revalorisation des salaires brut d'inflation compris entre 2,82 % et 3,03 %. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Ventilation de la variation nette des provisions :

	31.12.2023	31.12.2022
Produit net bancaire	51 491	-9 351
Charges générales d'exploitation	-18 984	4 515
Coût du risque	693	-1 064
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1 485	
Impôt sur les sociétés	965	-
Exceptionnel	-	-
TOTAL	35 650	-5 899

Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement :

Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	5 036 643	-2 524	5 569 098	-31 870
Ancienneté de moins de 4 ans	377 147	-250	322 166	-89
Ancienneté de 4 à 10 ans	742 323	-873	3 618 764	-12 302
Ancienneté de plus de 10 ans	3 917 173	-1 401	1 628 168	-19 479
Comptes épargne-logement	880 435	-7 701	865 216	-468
TOTAL	5 917 078	-10 225	6 434 314	-32 338

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	3 297	-11	595	-
Comptes épargne-logement	4 977	-38	4 856	-468
TOTAL	8 274	-49	5 451	-468

Note 17. Dettes subordonnées

(En milliers d'euros)

Dettes subordonnées	Montant	Devise	Taux	Echéance	Conditions de la subordination	Possibilité de remboursement anticipé
Titres subordonnés	30 000	eur	3,40%	14/03/2031	Tier 2	oui
Titres subordonnés	750 000	eur	3,38%	11/03/2031	Tier 2	oui
Titres subordonnés	500 000	eur	1,88%	25/10/2029	Tier 2	oui
Titres subordonnés	500 000	eur	3,50%	09/02/2029	Tier 2	oui
Titres subordonnés	25 000	eur	3,81%	28/01/2031	Tier 2	oui
Titres subordonnés	500 000	eur	3,25%	01/06/2026	Tier 2 Capital	non
Titres super subordonnés	84 550	eur	CMS 10 + 0,10	05/07/2057	Tier 1 Capital	oui
Dettes rattachées	49 859					
TOTAL	2 439 409					

Note 18. Capitaux propres hors FRBG

(en millions d'euros)

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	1 258 075	-	-	1 258 075
PRIME D'EMISSION	6 175	-	3 069	9 244
TOTAL RESERVES	1 016 158	5 108	-	1 021 266
Réserve légale	213 339	5 108	-	218 447
Réserves facultatives et statutaires	751 801	-	-	751 801
Réserves plus-values à long terme	-	-	-	-
Autres réserves	51 018	-	-	51 018
PROVISIONS REGLEMENTEES	4 558	11	-	4 569
ECART DE REEVALUATION	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	34 055	-34 055	86 461	86 461
Intérêts versés sur parts sociales	-	28 936	-	-
TOTAL	2 319 021	-	89 530	2 379 615

Le capital est composé de 125 807 499 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros soit un capital de 1 258 074 990 euros.

Note 19. Opérations avec les établissements du réseau

(en millions d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Créances sur les établissements du réseau	19 479 628	17 124 430
A vue	17 617 913	15 412 767
A terme	1 861 715	1 711 663
Dettes sur les établissements du réseau	9 924 682	8 683 390
A vue	1 116 179	1 024 333
A terme	8 808 503	7 659 057

Note 20. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

(En milliers d'euros)

	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées	Total
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	20 716 931	7 701 619	14 104 088	12 168 739	802 933	55 494 310
à vue	17 826 193	0	0	0	245	17 826 438
à terme	2 890 738	7 701 619	14 104 088	12 168 739	802 688	37 667 872
Créances sur la clientèle	368 876	40 323	174 756	955 559	2 028	1 541 542
créances commerciales	1 912	0	0	0	0	1 912
autres concours à la clientèle	16 895	40 323	174 756	955 559	1 637	1 189 170
comptes ordinaires débiteurs	350 069	0	0	0	391	350 460
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 112 879	424 764	4 261 350	1 902 616	72 575	7 774 184
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	16 855 752	2 587 560	18 269 418	24 587 587	1 047 230	63 347 547
à vue	13 315 465	0	0	0	668 580	13 984 045
à terme	3 540 287	2 587 560	18 269 418	24 587 587	378 650	49 363 502
Opérations avec la clientèle	-2 798 479	2 345 335	1 629 575	589 475	132 854	1 898 760
comptes d'épargne à régime spécial	-4 418 033	597 513	1 348 465	309 928	108 861	-2 053 266
à vue	-7 198 770	0	0	0	12	-7 198 758
à terme	2 780 737	597 513	1 348 465	309 928	108 849	5 145 492
autres dettes	1 619 554	1 747 822	281 110	279 547	23 993	3 952 026
à vue	1 219 199	0	0	0	957	1 220 156
à terme	400 355	1 747 822	281 110	279 547	23 036	2 731 870
Dettes représentées par un titre	1 404 986	4 075 880	4 904 003	6 798 892	169 690	17 353 451
bons de caisse	111	3 000	6 903	0	217	10 231
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1 404 875	3 572 880	404 456	309 700	80 828	5 772 739
emprunts obligataires	0	500 000	4 492 644	6 489 192	88 645	11 570 481

Note 21. Actifs et passifs en devise

Les actifs et passifs en devises s'élèvent respectivement au 31 décembre 2023 à 213 431 milliers d'euros et 228 859 milliers d'euros.

WB

Note 22. Engagements de l'activité bancaire

(En millions d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Engagements donnés	3 673 859	3 376 954
Engagements de financement	693 361	740 947
en faveur des établissements de crédit	245 316	217 210
en faveur de la clientèle	448 045	523 737
Engagements de garantie	2 976 044	2 605 425
d'ordre d'établissements de crédit	75 842	69 710
d'ordre de la clientèle	2 900 202	2 535 715
Engagements sur titres	4 454	30 582
autres engagements donnés	4 454	30 582
Engagements reçus	13 243 969	12 704 616
Engagements de financement	12 794 825	12 241 646
reçus des établissements de crédit	12 794 825	12 241 646
Engagements de garantie	277 042	278 653
reçus des établissements de crédit	277 042	278 653
Engagements sur titres	172 102	184 317
autres engagements reçus	172 102	184 317

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 23,45 millions d'euros.

Les engagements reçus comprennent la garantie reçue de la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 0,07 millions d'euros au titre des prêts garantis par l'Etat distribués par Crédit Mutuel Arkéa.

Ventilation des actifs remis en garantie de passif

(En millions d'euros)

	31.12.2023
Banque de France	13 942 537
Caisse des Dépôts et Consignations	557 296
Banque Européenne d'Investissement	464 301
Arkéa Home Loans SFH	1 625
Caisse de Refinancement de l'Habitat	3 669
Arkéa Public Sector SCF	87
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	1 194
TOTAL	14 970 709

WB

Note 23. Opérations sur instruments financiers à terme

Valeur nominale des contrats

Par nature

(En milliers d'euros)

	31.12.2023			31.12.2022		
	Opérations de couverture	Autres opérations	TOTAL	Opérations de couverture	Autres opérations	TOTAL
OPERATIONS FERMES						
Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
contrats de taux	84 011 446	-	84 011 446	-	-	-
contrats de change	-	-	-	-	-	-
autres opérations	3 141 509	-	3 141 509	85 435 634	-	85 435 634
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
accords de taux futurs	-	-	-	-	-	-
swaps de taux	19 879 329	-	19 879 329	22 983 581	-	22 983 581
swaps financiers	-	-	-	-	-	-
autres opérations	6 043 315	-	6 043 315	-	-	-
OPERATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-
Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-
achetées	-	-	-	-	-	-
vendues	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
achetées	-	-	-	-	-	-
vendues	-	-	-	-	-	-
Autres options	-	-	-	-	-	-
achetées	-	-	-	-	-	-
vendues	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux plancher/plafond	-	-	-	-	-	-
achetés	9 556 599	-	9 556 599	7 966 145	-	7 966 145
vendus	4 230 962	-	4 230 962	5 986 104	-	5 986 104
Options de taux, change et autres	-	-	-	-	-	-
achetées	416 247	-	416 247	541 857	-	541 857
vendues	416 247	-	416 247	541 858	-	541 858
TOTAL	127 695 654	-	127 695 654	123 455 179	-	123 455 179

Par durée restant à courir

(En milliers d'euros)

	31.12.2023			
	- de 1 an	+ 1 an - 5 ans	+ 5 ans	TOTAL
INSTRUMENTS DE TAUX	-	-	-	-
Marché de gré à gré	-	-	-	-
Swaps de taux	10 534 129	42 554 301	59 987 169	113 075 599
Contrats de taux plancher / plafond	1 444 352	7 669 417	4 673 792	13 787 561
Autres options	832 494	-	-	832 494
TOTAL	12 810 975	50 223 718	64 660 961	127 695 654

Juste valeur

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
INSTRUMENTS DE TAUX	325 080	575 125
AUTRES OPTIONS	-	-

VB

Note 24. Intérêts, produits et charges assimilés

(en milliers d'euros)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit (1) (2)	4 013 458	-3 887 534	1 421 321	-1 283 825
Opérations avec la clientèle (3)	161 447	-359 353	43 380	-203 508
Obligations et autres titres à revenu fixe	154 667	-343 782	117 124	-115 285
Autres opérations	4 540	-18	9 846	-16
TOTAL	4 334 112	-4 590 687	1 591 671	-1 602 634

(1) Dont charges sur les opérations relatives aux dettes subordonnées : 129 343 milliers d'euros au 31.12.2023 et 106 772 milliers d'euros au 31.12.2022.

(2) Dont 68 204 milliers d'euros de charges sur opérations de hors-bilan reclassées en intérêts. Ces opérations figuraient au 31.12.2022 en commissions pour 47 651 milliers d'euros.

(3) Dont 22 064 milliers d'euros au titre de la reprise de provision pour épargne logement. Au 31.12.2022, le reprise de provision pour épargne logement figurait en « Autres produits d'exploitation bancaire » pour 21 094 milliers d'euros.

Note 25. Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Actions et autres titres à revenu variable	7 336	5 189
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	402 395	352 880
TOTAL	409 731	358 069

Note 26. Commissions

(en milliers d'euros)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	2	-2 868	1	-2 443
Opérations avec la clientèle	1 533	-1	1 608	-1
Opérations sur titres	712	-1 670	755	-1 965
Opérations de change	76	-	122	-
Opérations sur hors-bilan (1)	3 233	-3 640	4 222	-49 859
Prestations de services financiers	45 115	-57 639	39 962	-49 456
TOTAL	50 671	-65 818	46 670	-103 724

(1) Au 31.12.2023, 68 204 milliers d'euros de charges sur opérations de hors-bilan ont été reclassées en intérêts. Ces opérations figuraient au 31.12.2022 en commissions pour 47 651 milliers d'euros.

Note 27. Gains ou pertes sur opérations de portefeuille

Portefeuilles de négociation

(en milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Opérations sur titres de transaction	-	0
Opérations de change	162	-8 993
Opérations sur instruments financiers à terme	43	-167
De taux d'intérêt	43	-167
De cours de change	-	-
Divers	-	-
TOTAL	205	-9 160

IB

Portefeuilles de placement et assimilés

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Opérations sur titres de placement	-	-
Plus-values de cession	45 842	18 219
Moins-values de cession	-34 787	-31 453
Dotations aux dépréciations	-39 300	-76 849
Reprises des dépréciations	31 804	4 479
TOTAL	3 559	-85 604

Note 28. Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Frais de personnel	-480 758	-468 165
Salaires et traitements	-279 054	-272 219
Charges sociales	-128 320	-105 357
dont charges de retraite	-31 091	-18 479
Intéressement et participation	-30 210	-48 691
Impôts et taxes afférentes	-43 174	-41 898
Autres frais administratifs	293 909	292 919
Impôts et taxes	-36 173	-46 416
Services extérieurs	-292 472	-268 007
Charges refacturées	622 554	607 342
TOTAL	-186 849	-175 246

Ventilation des effectifs du personnel salarié

	31.12.2023	31.12.2022
	Personnel salarié	Personnel salarié
Employés	2 320	2 270
Cadres	3 735	3 528
TOTAL	6 055	5 798

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 1 307 milliers d'euros en 2023 (contre 1 227 milliers d'euros en 2022).

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants du groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 2 299 milliers d'euros (1) (contre 2 507 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

(1) La Directrice générale, la Directrice générale déléguée, les Directeurs généraux délégués.

Provision Congés Payés

Le 13 septembre 2023, la Cour de cassation a rendu trois arrêts modifiant les obligations des entreprises en matière de congés payés, avec application immédiate. La Cour de cassation a jugé que les dispositions du Code du travail étaient en contradiction avec la réglementation européenne qui prévoit un droit à congés payés sans distinguer les causes d'absence.

Ainsi, depuis les arrêts du 13 septembre :

- les salariés en arrêt maladie ou en arrêt pour accidents non professionnels acquièrent des congés payés pendant leur période d'arrêt de travail,
- les salariés en arrêt à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle acquièrent des droits à congés payés pendant toute la durée de leur période d'arrêt de travail, sans limitation, contrairement au droit du travail actuel qui limite cette acquisition à la première année d'arrêt.

Le Crédit Mutuel Arkéa a évalué l'impact de l'application de ces modifications sur ses comptes 31 décembre 2023. L'impact étant non significatif à ses bornes, le Crédit Mutuel Arkéa n'a pas constitué de provision congés payés complémentaire à ce titre.

Note 29. Coût du risque

		(En milliers d'euros)	
		31.12.2023	31.12.2022
CREANCES	Dotations	-1 235	-1 390
	Reprises utilisées	121	6 512
	Reprises devenues disponibles	811	782
	Récupération sur créances amorties	78	95
	Créances irrécouvrables couvertes	-120	-6 835
	Créances irrécouvrables non couvertes	-799	-136
RISQUES HORS-BILAN	Dotations	-2 756	-3 105
	Reprises utilisées	-	-
	Reprises devenues disponibles	3 449	2 042
TITRES	Dotations	-	-16 500
	Reprises	-	300
PROVISIONS POUR AUTRES	Dotations	-	-
RISQUES ET CHARGES	Reprises	-	-
SOLDE		-451	-18 235

Note 32 . Impôt sur les bénéfices

	(en milliers d'euros)	
	31.12.2023	31.12.2022
Charge fiscale courante hors apport des filiales intégrées	-43 234	-17 467
Apport des filiales intégrées	159 728	117 956
Créance de carry back	-	-
Charge fiscale différée nette et divers	-1	-1
TOTAL	116 493	100 488
Résultat avant impôt et FRBG	-30 032	-101 755

Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Note 33. Intégration Fiscale

Crédit Mutuel Arkéa est la société mère d'un groupe fiscalement intégré au sens des dispositions des articles 223 et suivants du code général des impôts. Ce groupe comprend au 31.12.2023 : Arkéa, Arkéa Assistance, Arkéa Banking Services, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Bourse Retail, Arkéa Capital, Arkéa Capital Holding, Arkéa Crédit Bail, Arkéa Direct Bank, Arkéa Foncière, Arkéa Home Loans SFH, Arkéa Immobilier Conseil, Arkéa Lending Services, Arkéa Public Sector SCF, Arkéa SCD, Arkéa Sécurité, Caisse Régionale du CMSO, Château Calon Ségur, CFCAL Banque, Des 2Terroirs, Fédéral Finance, Fédéral Finance Gestion, Izimmo, Financo, Les Terroirs de Suravenir, Monext, Nextalk, Procapital Securities Services, Schelcher Prince Gestion, Suravenir, Suravenir Assurances, Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel Sud-Ouest.

Son périmètre a évolué au 1er janvier 2023 avec l'entrée d'Arkéa Home Loans SFH, Arkéa Immobilier Conseil, Arkéa Public Sector SCF, Caisse Régionale du CMSO, CFCAL Banque, Fédéral Finance Gestion, Izimmo, Procapital Securities Services, Schelcher Prince Gestion, ainsi que les caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel Sud-Ouest. Au cours de l'année 2023, Nouvelle Vague est sortie du périmètre.

Note 34. Implantation dans les Etats qui n'ont pas conclu de convention administrative avec la France permettant l'accès aux renseignements bancaires dans le cadre de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

Crédit Mutuel Arkéa n'est pas implanté dans des Etats ou territoires non coopératifs selon l'article 238-0 A du Code Général des Impôts.

Note 35. Comptes consolidés

Crédit Mutuel Arkéa constitue, avec les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, les Caisses de Crédit Mutuel affiliées, la société mère pour l'établissement des comptes consolidés de Crédit Mutuel Arkéa.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site :

https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_8776/fr/documents-d-enregistrement-universels

Note 30. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)

	Dotations aux dépréciations	Moins-values de cessions (1)	Reprises des dépréciations (2)	Plus-values de cessions (3)	31.12.2023
Immobilisation corporelles et incorporelles	-	-3	-	558	555
Participations, autres titres détenus à long terme	-609	-81 555	87 448	25 785	31 069
Parts dans les entreprises liées	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
TOTAL	-609	-81 558	87 448	26 343	31 624

(1) Dont moins-value de cession liée au transfert universel de patrimoine de Nouvelle Vague pour 81 555 milliers d'euros.

(2) Dont reprise de dépréciation faisant suite au transfert universel de patrimoine de Nouvelle Vague pour 81 555 milliers d'euros.

(3) Dont plus-value de cession des titres Novélia pour 25 785 milliers d'euros.

Note 31. Résultat Exceptionnel

(en milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Péréquation versée	-	-
Charges exceptionnelles diverses	-13 262	-38 357
Produits exceptionnels divers	5 386	1 921
TOTAL	-7 876	-36 436

Le résultat exceptionnel intègre des correctifs apportés sur les modalités de reconnaissance de produits et charges liés aux instruments financiers, d'un montant brut de - 4 443 milliers d'euros.

Les données des exercices 2021 et 2022, retraitées de ces événements, sont présentées ci-dessous :

IMPACT DE LA CORRECTION D'ERREUR EXERCICE 2021

(en milliers d'euros)

	31.12.2021 (1)	31.12.2021 après corrections
Produit net bancaire	191 103	191 577
Résultat brut d'exploitation	20 375	20 847
Résultat d'exploitation	19 396	19 868
Résultat courant avant impôt	30 394	30 866
Impôts sur les bénéfices	91 616	91 482
RESULTAT	5 356	5 694

(1) Données pro forma communiquées dans les comptes annuels au 31.12.2022.

IMPACT DE LA CORRECTION D'ERREUR EXERCICE 2022

(en milliers d'euros)

	31.12.2022	31.12.2022 après corrections
Produit net bancaire	212 363	216 717
Résultat brut d'exploitation	32 777	37 113
Résultat d'exploitation	14 542	18 878
Résultat courant avant impôt	-65 319	-60 983
Impôts sur les bénéfices	100 488	99 368
RESULTAT	34 055	37 271

MB

Note 36. Rapport de Gestion

En application du règlement ANC 2014-07, le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse suivante :

Crédit Mutuel Arkéa
1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon / BREST

Note 37. Evénements post clôture

Néant

Certifié conforme
le 22 mai 2024



CREDIT MUTUEL ARKEA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

PricewaterhouseCoopers Audit

63, Rue de Villiers

92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex

S.A.S au capital de 2 510 460 €

672 006 483 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale
CREDIT MUTUEL ARKEA
1 rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Crédit Mutuel Arkéa relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants : émission de lettres de confort, attestations, missions RSE, missions de conformité réglementaire.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées** – Note 7 et « Principes comptables et méthodes d'évaluation » des annexes sur les comptes annuels

Risque identifié

Les postes « Participations et autres titres détenus à long-terme » et « Parts dans les entreprises liées » sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette de 6 130 millions d'euros.

Comme indiqué dans la note « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » de l'annexe aux comptes annuels, ils sont comptabilisés pour la valeur la plus faible entre le coût d'achat hors frais d'acquisition et la valeur d'utilité.

Dans le contexte de tension économique portée par une inflation forte et un durcissement des financements, impactant les résultats et projections financières du groupe Crédit Mutuel Arkéa, l'entité doit s'assurer de la présence ou non d'indices de pertes de valeur sur ces titres, notamment sur leur prise en compte dans les prévisions réalisées dans les plans d'affaires et sur les variables prises pour l'actualisation des flux en découlant.

La comparaison entre la valeur nette comptable des titres et leur valeur recouvrable est un élément essentiel de l'appréciation de la nécessité d'une éventuelle dépréciation.

La valeur d'utilité fait l'objet d'une évaluation annuelle qui fait intervenir plusieurs techniques d'évaluation et des hypothèses macroéconomiques, notamment :

- Le recours à l'actif net réévalué ;
- Le recours à l'évaluation des fonds propres s'appuyant sur des données actuarielles ;
- Le recours à la méthode de la rentabilité future escomptée qui s'appuie sur des données prévisionnelles ainsi qu'un taux d'actualisation et un taux de croissance à l'infini ;

Il s'agit d'une estimation qui requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments pertinents à prendre en compte.

Compte tenu de la sensibilité des modèles utilisés aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation des titres comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Nous avons analysé le processus mis en place par Crédit Mutuel Arkéa pour identifier l'éventuel besoin de dépréciation des titres de participation et évaluer ces dépréciations le cas échéant, ainsi que les contrôles mis en œuvre relatifs à ce processus.

Nos principaux travaux ont été réalisés en mobilisant nos experts en valorisation et ont consisté en :

- une analyse de la justification des méthodes d'évaluation utilisées par la direction pour déterminer les valeurs d'utilité des participations et des entreprises liées ;
- une analyse technique de la construction d'une sélection de modèles de valorisations ainsi que la revue des hypothèses utilisées pour déterminer les paramètres financiers retenus ;
- une revue critique d'une sélection de plans d'affaires prévisionnels établis par les directions des entités concernées, et approuvés par le Conseil d'administration et apprécié la pertinence du processus budgétaire en réalisant une comparaison des réalisations avec les budgets antérieurs. Une attention particulière a été portée aux impacts du contexte de tension économique portée par une inflation forte et un durcissement des financements qui ont été mis à jour dans ces plans prévisionnels.
- Une revue des analyses de sensibilités conduites à la fois sur les paramètres financiers et sur les plans d'affaires
- La réalisation d'une contre-valorisation sur une sélection d'entité

Enfin nous avons validé les informations communiquées par Crédit Mutuel Arkéa portant sur les titres de participations, figurant en note 7 de l'annexes des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société du Crédit Mutuel Arkéa par vos assemblées générales, du 11 mai 2021 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 11 mai 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 17^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

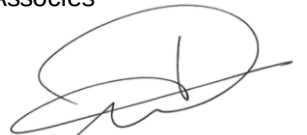
 *UVE Pierre*

Pierre CLAVIE

Deloitte & Associés

 *Anne-Elisabeth Pannier*

Anne-Elisabeth PANNIER



Jean-Marc MICKELER

Comptes au 31 décembre 2023

Crédit Mutuel Arkéa

1, rue Louis Lichou

29480 Le Relecq Kerhuon

Comptes sociaux du 31.12.2023

Bilan

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Caisse, Banques centrales	1	13 375 273	23 242 115
Effets publics et valeurs assimilées	2	3 598 272	2 620 706
Créances sur les établissements de crédit	3	55 494 310	47 226 759
Opérations avec la clientèle	4	1 541 542	1 361 315
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	7 774 184	8 896 805
Actions et autres titres à revenu variable	6	247 944	241 654
Participations et autres titres détenus à long terme	7	468 473	442 956
Parts dans les entreprises liées	7	5 661 821	5 384 046
Immobilisations incorporelles	8	10 247	12 598
Immobilisations corporelles	8	144 857	142 564
Autres actifs	9	1 046 912	597 817
Comptes de régularisation	10	973 099	670 656
Total		90 336 934	90 839 991

Passif	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Dettes envers les établissements de crédit	11	63 347 547	63 974 173
Opérations avec la clientèle	12	1 898 760	3 779 527
Dettes représentées par un titre	13	17 353 451	15 240 832
Autres passifs	14	827 988	1 288 948
Comptes de régularisation	15	1 361 937	1 026 602
Provisions	16	40 483	76 133
Dettes subordonnées	17	2 439 409	2 447 011
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		687 744	687 744
Capitaux propres hors FRBG	18	2 379 615	2 319 021
Capital souscrit		1 258 075	1 258 075
Primes d'émission		9 244	6 175
Réserves		1 021 266	1 016 158
Provisions réglementées et subventions d'investissement		4 569	4 558
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		86 461	34 055
Total		90 336 934	90 839 991

Hors-bilan

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Engagements donnés	22	3 673 859	3 376 954
Engagements de financement		693 361	740 947
Engagements de garantie		2 976 044	2 605 425
Engagements sur titres		4 454	30 582
Engagements reçus	22	13 243 969	12 704 616
Engagements de financement		12 794 825	12 241 646
Engagements de garantie		277 042	278 653
Engagements sur titres		172 102	184 317
Instruments financiers à terme	23	127 695 654	123 455 179

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts et produits assimilés	24	4 334 112	1 591 671
Intérêts et charges assimilés	24	-4 590 687	-1 602 634
Revenus des titres à revenu variable	25	409 731	358 069
Commissions (produits)	26	50 671	46 670
Commissions (charges)	26	-65 818	-103 724
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	205	-9 160
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27	3 559	-85 604
Autres produits d'exploitation bancaire		1 946	21 441
Autres charges d'exploitation bancaire		-4 886	-4 366
PRODUIT NET BANCAIRE		138 833	212 363
Charges générales d'exploitation	28	-186 849	-175 246
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-5 313	-4 340
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		-53 329	32 777
Coût du risque	29	-451	-18 235
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-53 780	14 542
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	30	31 624	-79 861
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		-22 156	-65 319
Résultat exceptionnel	31	-7 876	-36 436
Impôt sur les bénéfices	32	116 493	100 488
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		-	35 322
RESULTAT NET		86 461	34 055

Annexe

Comptes sociaux du 31.12.2023

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Cadre juridique et financier

Crédit Mutuel Arkéa est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français. C'est aussi une union de coopératives. Elle est régie par :

- La loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- Les articles L231-1 à L231-8 du Code de commerce sur le capital variable ;
- Les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales ;
- Les dispositions du Code monétaire et financier relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ;
- Les articles L512-55 à L512-59 du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel ;
- Les dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur

Faits marquants de l'exercice

L'environnement de hausse des taux d'intérêt et de renchérissement du coût des ressources impacte significativement le résultat d'exploitation de l'année 2023 à -54 M€.

En fin d'année, la cession de Novélia à Kéréis a été finalisée : une plus-value de 26 M€ est reconnue dans les comptes 2023.

En synthèse le résultat net à 86 M€ est en progression de 52 M€.

Les travaux de cession des activités de Nouvelle Vague parvenus à leur terme, une transmission universelle de patrimoine a été réalisée au profit de Crédit Mutuel Arkéa en 2023.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le Règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence de méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de la société sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Options et méthodes d'évaluation

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les crédits sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les soultes sont étalées sur la durée de vie des créances concernées selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de créances rattachées sur établissements de crédit. Leur amortissement figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Crédit Mutuel Arkéa applique l'étalement des commissions d'octroi de crédits (COC) et des commissions de renégociation sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû. Les commissions reçues sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire au compte de résultat et intégrées à l'encours de crédit concerné au bilan.

Le montant de la créance sur le fonds d'épargne n'est pas inclus dans les créances sur établissements de crédit à l'actif : il est présenté, conformément à l'article 1121-3, en déduction des encours de dépôts collectés par l'établissement au titre du livret A, du livret de développement durable et solidaire et du compte sur livret d'épargne populaire figurant le poste opérations avec la clientèle au passif.

Conformément aux règles précisées dans les articles L211-36 et suivants du code monétaire et financier, les opérations de pension entre établissements se retrouvant dans la situation où ils sont à la fois créanciers et débiteurs de la même contrepartie sont compensées. Le montant des compensations des pensions impacte les postes créances sur les établissements de crédit et dettes envers les établissements de crédit.

Le détail de cet impact figure dans les notes créances sur les établissements de crédit et dettes envers les établissements de crédit.

Classement

Les créances sont réparties en encours sains et encours douteux.

Sont classées en encours douteux les créances pour lesquelles un risque de non-recouvrement partiel ou total est probable et qui répondent à l'une des deux conditions suivantes :

- impayés de plus de six mois pour les crédits immobiliers ou de plus de trois mois pour les autres types de crédits;
- contrepartie présentant une situation financière dégradée ou faisant l'objet de procédures contentieuses.

Le passage d'une créance en encours douteux entraîne par contagion un classement identique de l'ensemble des créances d'une contrepartie donnée.

Sont qualifiées d'encours douteux compromis les créances dont la déchéance du terme est prononcée. La notion de « créances douteuses » recouvre les encours douteux et les encours douteux compromis. La comptabilisation des intérêts est suspendue à la date de passage en encours douteux compromis.

Les encours douteux sont classés en encours sains lorsque l'emprunteur est resté sain sur les 24 derniers mois et qu'il ne présente aucun impayé de plus de 30 jours sur l'ensemble de ses contrats à la fin des 24 mois.

Une créance restructurée est une créance ayant fait l'objet d'une concession accordée pour tout type d'exposition à un client rencontrant ou sur le point de rencontrer des difficultés à honorer ses engagements financiers.

Le classement des créances restructurées en encours douteux peut être abandonné lorsque le risque sur la contrepartie au sens du quatrième alinéa de l'article 2221-1 est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Conformément au défaut Bâlois, une période probatoire de 3 mois minimum est appliquée durant laquelle l'emprunteur est maintenu en défaut, suite à cette période, le retour en sain est conditionné à la validation à dire d'expert ou à l'absence d'incident pendant la période probatoire.

Les primes de remboursement sont amorties linéairement sur la durée de vie des emprunts.

Qualité du risque de crédit du portefeuille

La qualité du risque du portefeuille de crédits à la clientèle s'apprécie au travers de la notation interne des clients qui mesure la capacité de remboursement dans les 12 mois à venir. Mise à jour quotidiennement pour tenir compte des éventuels événements de risque, elle est exprimée sur une échelle de 11 notes, allant de la meilleure note A+ (risque le plus faible) à la moins bonne note F (risque le plus fort). Les notes internes E- et F rassemblent les créances douteuses et litigieuses, les neuf autres notes regroupant les créances saines.

Dépréciations

Les créances douteuses font l'objet, dossier par dossier, d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable. Ces dépréciations viennent en déduction des créances correspondantes à l'actif. Les intérêts sur créances douteuses comptabilisés en produits sont intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises des dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont portées dans la rubrique coût du risque, à l'exception des dotations et reprises des dépréciations relatives aux intérêts sur encours douteux qui sont présentées dans le produit net bancaire.

Conformément à la PGRC (Politique de Gestion du Risque de Crédit Clientèle), les provisions sont calculées de façon statistique puis complétées par des provisions à dire d'expert.

Les dépréciations sont constituées en valeur actualisée afin de couvrir l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours douteux ou douteux compromis. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés.

L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés ; en conséquence, seules les dépréciations sur créances contentieuses font l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les dotations relatives à l'actualisation sont portées en coût du risque et les reprises relatives aux effets de désactualisation sont portées en produit net bancaire.

Sont recensées au passif les provisions destinées à couvrir des risques hors-bilan individualisés.

La perte prévisionnelle est calculée, en appliquant des grilles de taux de provisionnement statistique, qui tiennent compte de l'ancienneté de la créance dans le défaut et de la valeur de la garantie.

Conformément au DGRC (Dispositif de Gestion du Risque de Crédit Clientèle), le passage en perte est réalisée, d'une manière générale, après avoir épuisé toutes les possibilités de recouvrement et sur décision de la structure ayant reçu pouvoirs ; la créance jugée définitivement perdue est soldée par un compte de créances irrécouvrables.

Garanties

Les garanties sont valorisées à la meilleure périodicité, en fonction de la nature des garanties figurant au portefeuille.

Portefeuille titres

Les opérations sur portefeuille titres sont comptabilisées conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC 2014-07.

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme,
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché et respectant les conditions suivantes : ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les titres de transaction sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement les titres qui ne sont pas inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés au chapitre 5 du titre 3 du livre II de l'article 2014.07 de l'ANC.

Les titres de placement sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres en utilisant la méthode actuarielle à l'exception des titrisations et des obligations structurées pour lesquelles la méthode linéaire est appliquée.

A chaque arrêté comptable, par ligne de titre, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres ne s'inscrivant pas dans une stratégie de couverture font l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement ou de la catégorie titres de transaction avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à échéance.

L'établissement doit disposer de la capacité de financement nécessaire pour les détenir jusqu'à leur échéance tout en n'étant soumis à aucune contrainte juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention de les détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus constatés lors de l'acquisition des titres, le cas échéant, sont comptabilisés dans des comptes rattachés.

La règle d'amortissement de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est identique à celle appliquée pour les titres de placement. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché ne font pas l'objet d'un provisionnement.

Seul le risque de défaillance de l'émetteur des titres peut donner lieu à constitution d'une dépréciation. Cette dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique coût du risque.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont constitués d'actions et de valeurs assimilées dont la possession durable est estimée utile au développement de l'entreprise et qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'exercer une influence notable. Cette influence est présumée pour un pourcentage de contrôle supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

L'estimation de la valeur d'utilité, pour chaque titre, s'appuie sur des méthodes d'évaluation fondées soit sur des approches de marché (multiples, benchmarks sectoriels, ...), des approches par les résultats (actualisation des flux futurs, DCF - Discounted Cash-Flows, DDM - Dividend Discount Model, ...) ou des approches par les coûts (actif net réévalué), permettant ainsi d'apprécier les perspectives de rentabilité.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres donnés en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont conservés à l'actif du bilan et sont traités suivant les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent. La dette du cessionnaire est enregistrée au passif.

Autres titres détenus à long terme

Les autres titres détenus à long terme sont des actions ou des valeurs assimilées qui sont détenues dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de cette dernière, en raison de la faiblesse des droits de vote liés à ces titres. Les autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Zone de jugement et d'estimation

La détermination des justes valeurs des titres de capitaux propres en portefeuille est déterminée notamment en appliquant les recommandations de l'IPEV Board (International Private Equity and Venture Capital Valuation) :

- La juste valeur est établie sur la base des informations connues et connaissables à date d'évaluation
- Les mesures gouvernementales (dont les mesures trésorerie) sont intégrées si elles sont assurées
- Le poids relatif des transactions récentes doit être considéré pour réaliser l'évaluation
- La juste valeur correspond au prix qui serait reçu dans le cadre d'une transaction normale entre participants de marché dans l'environnement actuel

Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07.

Les engagements sur les instruments financiers à terme sont portés sur une ligne du hors-bilan pour leur valeur nominale. Ce montant ne constitue qu'une indication du volume d'opérations en cours à la clôture et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence à une valeur de marché ou par application de modèles d'évaluation généralement admis.

Instruments de taux

Marchés organisés

Les contrats de marché à terme sont réévalués à chaque arrêté à leur valeur de marché. Pour les opérations de couverture, les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés en compte de résultat symétriquement à l'enregistrement des charges et produits relatifs à l'élément couvert. Pour les positions isolées, les gains et les pertes liés à la réévaluation sont portés directement au compte de résultat.

Marchés de gré à gré

Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) et les accords de taux futurs (FRA) donnent lieu à un calcul d'intérêts prorata temporis sur leur durée de référence. Les charges et produits sur un même contrat sont enregistrés pour leur montant net.

Pour les contrats optionnels (cap, floor, collar), les primes et les intérêts courus sont comptabilisés en résultat prorata temporis.

Dans le cas des swaps spéculatifs, une provision est comptabilisée en cas de moins-value latente.

Dans le cas des swaps de couverture, une provision est comptabilisée sur le titre couvert qui dégage une moins-value (qui ne serait pas totalement compensée par la plus-value latente du swap).

Instruments de change

Sur les swaps de change, le différentiel de valorisation est comptabilisé en résultat à chaque date d'arrêté.

Pour les options de change, les plus ou moins-values latentes sont constatées en résultat. A l'échéance, si l'option est exercée, cela se traduit par une opération d'achat ou de ventes de devises.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au coût historique, diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire.

Conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif aux règles d'amortissement et de dépréciation des actifs, les principaux composants des constructions sont isolés en comptabilité et amortis sur leurs durées d'utilisation respectives. Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus :

Composant	Durée d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Gros œuvres	Immeubles de direction et de placement : 50 ans Agences : 25 ans
Clots et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	3 à 10 ans
Mobiliers	10 ans
Matériels électroniques	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Portefeuilles de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

En application du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés à la valeur d'entrée au bilan de ces immobilisations.

Les logiciels destinés à un usage interne sont enregistrés en immobilisations si le projet a de sérieuses chances de réussite technique et que l'entité manifeste sa volonté de produire le logiciel (PCG art 611-3).

Les logiciels créés par l'entité destinés à un usage commercial ainsi que ceux destinés aux besoins propres de l'entité sont inscrits en immobilisations, à leur coût de production. Le coût de production comprend les seuls coûts liés à la conception détaillée de l'application (analyse organique), à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essais et à l'élaboration de la documentation technique destinée à l'utilisation interne ou externe (PCG art 611-4).

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien et sa valeur actuelle est effectué. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles. En particulier, le mali généré par une opération de fusion ou assimilée subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un actif sous-jacent auquel une quote-part du mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable de l'actif précité, majorée de la quote-part du mali affecté.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC transposant la directive européenne 2013, le mali technique est comptabilisé au bilan par catégories d'actifs selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés (PCG art 745-5 et 745-6).

Fonds de commerce

Le mali technique résiduel après affectation aux différents actifs sous-jacents est porté pour son solde net en fonds commercial.

Le fonds commercial est constitué des éléments non identifiables d'un fonds de commerce et qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation séparée au bilan. Il concourt au maintien et au développement du potentiel d'activité : les fonds commerciaux présumés à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation annuels conformément au règlement de l'ANC 2015-06 du 23/11/2015. Dans l'hypothèse où cela aboutirait à un montant inférieur à celui figurant à l'actif du bilan, une dépréciation serait enregistrée.

Provisions

Des provisions sont constituées en vue de couvrir des risques ou charges clairement identifiés et mesurables. Les provisions non liées à des opérations bancaires sont constituées conformément au règlement ANC 2014-03 : elles sont subordonnées à l'existence d'une obligation à l'égard des tiers sans contrepartie future.

Provisions épargne-logement

Il est fait application du règlement ANC n°2014-07 relatif à la comptabilisation des comptes et plans épargne logement. "La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts habitat aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans d'épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ces

évolutions.

Provisions pour engagements sociaux

Crédit Mutuel Arkéa applique la recommandation n° ANC 2013 - 02 du 7 Novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique frais de personnels. Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels la société s'est engagée à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique provisions au bilan. Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont également enregistrées à ce même poste.

Fonds pour risques bancaires généraux

Institué par le règlement n°90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, ce fonds est constitué à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des risques dont la concrétisation est incertaine et qui relèvent de l'activité bancaire.

Les dotations ou reprises sont portées au niveau du compte de résultat dans la rubrique dotations, reprises du fonds pour risques bancaires généraux.

Conversion des comptes en devises

Conformément aux dispositions édictées par le règlement ANC 2014-07, les éléments d'actif, de passif et les engagements hors-bilan de change au comptant exprimés en devises sont évalués au cours de marché à la clôture de l'exercice. à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu. Les engagements de change à terme suivent la même règle. Les produits et charges en devises sont enregistrés au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Péréquation

Crédit Mutuel Arkéa n'a pas participé au mécanisme de péréquation interne aux entités mutualistes de Crédit Mutuel Arkéa au cours de cet exercice.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Caisses, Banques Centrales

	31.12.2023	31.12.2022
Caisse	30 627	22 394
Banques centrales	13 344 646	23 219 721
TOTAL	13 375 273	23 242 115

Note 2. Effets publics et valeurs assimilées

	31.12.2023			31.12.2022		
	Placement	Investissement	Total	Placement	Investissement	Total
Titres détenus (valeur brute)	3 197 080	394 573	3 591 653	2 244 720	391 772	2 636 492
Créances rattachées	21 308	1 212	22 520	3 010	1 208	4 218
TOTAL BRUT	3 218 388	395 785	3 614 173	2 247 730	392 980	2 640 710
Dépréciations	-15 901		-15 901	-20 004		-20 004
TOTAL NET	3 202 487	395 785	3 598 272	2 227 726	392 980	2 620 706
Plus et moins-values latentes (1)	54 429	-1 907	52 522	-129 827	-17 911	-147 738
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	-27 305	-4 418	-31 723	25 736	1 617	27 353

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres.

En 2023, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres et aucun titre d'investissement n'a été cédé avant l'échéance.

Note 3. Créances sur les établissements de crédit

	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	17 826 193		17 826 193	15 593 932		15 593 932
Prêts, valeurs reçues en pension (1)		36 865 184	36 865 184		31 140 529	31 140 529
Créances rattachées	245	802 688	802 933	366	491 932	492 298
TOTAL	17 826 438	37 667 872	55 494 310	15 594 298	31 632 461	47 226 759

(1) Au 31.12.2023, le montant des pensions compensées est de 1 589 425 milliers d'euros contre 943 527 milliers d'euros au 31.12.2022.

L'épargne centralisée présentée dans les créances sur les établissements de crédit correspond au montant à payer à la Caisse des Dépôts et Consignation au titre du dernier appel du mois, soit 1914 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Actifs subordonnés

	31.12.2023	31.12.2022
Créances sur les établissements de crédit	442 888	442 070

Note 4. Opérations avec la clientèle Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2023				31.12.2022			
	Encours brut	Dont Encours Douteux (1)	Dépréciations (2)	TOTAL	Encours brut	Dont Encours Douteux	Dépréciations	TOTAL
Créances commerciales	2 125	270	-213	1 912	2 631	314	-194	2 437
Encours	2 125	270	-213	1 912	2 631	314	-194	2 437
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et crédits	1 198 430	11 325	-9 260	1 189 170	1 121 325	10 990	-8 989	1 112 336
Encours	1 192 861	7 408	-5 328	1 187 533	1 116 235	7 118	-5 117	1 111 118
Créances rattachées	5 569	3 917	-3 932	1 637	5 090	3 872	-3 872	1 218
Comptes ordinaires	351 472	1 185	-1 012	350 460	247 502	1 115	-960	246 542
Encours	351 081	1 185	-1 012	350 069	247 198	1 115	-960	246 238
Créances rattachées	391	-	-	391	304	-	-	304
TOTAL	1 552 027	12 780	-10 485	1 541 542	1 371 458	12 419	-10 143	1 361 315

(1) Dont créances douteuses en douteux compromis : 10 149 milliers d'euros au 31.12.2023 et 10 122 milliers d'euros au 31.12.2022.

(2) Dont dépréciations sur douteux compromis : 9 197 milliers d'euros au 31.12.2023 et 9 117 milliers d'euros au 31.12.2022.

Les créances éligibles à la Banque de France pour le compte de Crédit Mutuel Arkéa s'élèvent à 3 149 636 milliers d'euros au 31.12.2023.

Dépréciations et provisions sur le risque de crédit constituées sur les opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

	31.12.2022	Dotations	Reprises	Autres var.	31.12.2023
Dépréciations déduites de l'actif	10 143	1 376	-1 034	-	10 485
dont douteux compromis	9 117	705	-625	-	9 197
dont douteux non compromis	1 026	671	-409	-	1 288
Provisions inscrites au passif	7 628	3 247	-3 739	-	7 136
au titre des engagements par signature	7 333	2 756	-3 449	-	6 640
au titre des créances clientèle	295	491	-290	-	496
TOTAL	17 771	4 623	-4 773	-	17 621

Note 5. Obligations et autres titres à revenu fixe

(En milliers d'euros)

	31.12.2023				31.12.2022			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus (valeur brute)	-	7 446 099	278 889	7 724 988	-	8 717 886	193 300	8 911 186
Créances rattachées	-	72 401	174	72 575	-	27 797	83	27 880
TOTAL BRUT	-	7 518 500	279 063	7 797 563	-	8 745 683	193 383	8 939 066
Dépréciations	-	-23 379	-	-23 379	-	-42 261	-	-42 261
TOTAL NET	-	7 495 121	279 063	7 774 184	-	8 703 422	193 383	8 896 805
Plus et moins-values latentes (1)	-	-254 197	-19 547	-273 744	-	-212 359	-28 728	-241 087
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	-	14 897	1 873	16 770	-	-37 886	-1 432	-39 318

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres.

En 2023, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe par type de cotation

(En milliers d'euros)

	31.12.2023
Obligations et autres titres à revenu fixe cotés	6 648 789
Obligations et autres titres à revenu fixe non cotés	1 125 395
TOTAL	7 774 184

Obligations et autres titres à revenu fixe par émetteurs

(En milliers d'euros)

	31.12.2023
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics	-
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par d'autres émetteurs	7 774 184
TOTAL	7 774 184

Note 6. Actions et autres titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

	31.12.2023				31.12.2022			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus (valeur brute)	-	294 917	-	294 917	-	260 563	-	260 563
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL BRUT	-	294 917	-	294 917	-	260 563	-	260 563
Dépréciations	-	-46 973	-	-46 973	-	-18 909	-	-18 909
TOTAL NET	-	247 944	-	247 944	-	241 654	-	241 654
Plus et moins-values latentes	-	70 546	-	70 546	-	113 697	-	113 697
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	-	-	-	-	-	-	-	-

En 2023, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres.

Actions et autres titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

	31.12.2023
Actions et autres titres à revenu variable cotés	60 884
Actions et autres titres à revenu variable non cotés	187 060
TOTAL	247 944

Note 7. Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

(En milliers d'euros)

	31.12.2022	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2023
Participations					
Valeur brute	359 102	12 307	-1 024		370 385
Dépréciations	-10 914	-1 275	346		-11 843
Valeur nette	348 188	11 032	-678		358 542
Autres titres détenus à long terme					
Valeur brute	95 403	16 480	-820		111 063
Dépréciations	-635	-609	112		-1 132
Valeur nette	94 768	15 871	-708		109 931
Entreprises liées					
Valeur brute	5 212 231	474 452	-284 013		5 402 670
Mali affecté	312 390				312 390
Dépréciations	-140 575		87 336		-53 239
Valeur nette	5 384 046	474 452	-196 677		5 661 821

Le montant des participations et des parts dans les entreprises liées détenues dans les établissements de crédit s'élève à 2 307 742 milliers d'euros.

Suite à l'application du règlement 2015-06, le mali a été affecté aux titres sur les entreprises liées. Il n'a été ni déprécié, ni amorti au 31.12.2023.

Liste des filiales et participations

(En milliers d'euros)

Dénomination, adresse des sociétés	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL			
1. FILIALES (SOCIÉTÉS DÉTENUES À PLUS DE 50 %)			
1. FILIALES (SOCIÉTÉS DÉTENUES À PLUS DE 50 %)			
ARKEA BANKING SERVICES (1) Le Bristol, 27 Avenue des Murs du Parc - 94300 VINCENNES	100,00%	83 130	31 454
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	1 602 802	55 696
ARKEA BOURSE RETAIL (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	99,99%	417 996	22 450
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	99,99%	353 454	31 411
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE S.L.P. (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	100,00%	461 815	-8 785
ARKEA CREDIT BAIL (1) 3, Avenue d'Alphasis - 35760 SAINT GREGOIRE	100,00%	46 167	14 269
ARKEA FONCIERE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	98,08%	119 769	511
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	101 798	1 009

Dénomination, adresse des sociétés	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL			
1. FILIALES (SOCIÉTÉS DETENUES À PLUS DE 50 %)			
ARKEA HOME LOANS SFH (1) 232, rue Général Paulet - 29802 BREST CEDEX	100,00%	76 680	1 840
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE (1) 1, rue Dôme BP 102 - 67000 STRASBOURG	100,00%	352 439	5 534
FEDERAL EQUIPEMENTS (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	100,00%	132 793	-90
FEDERAL FINANCE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	195	36
FINANCO (1) 335, rue Antoine de Saint - Exupéry - 29490 GUIPAVAS	100,00%	289 984	8 257
IZIMMO, (1) 3, rue Edouard Belin 29200 BREST	100,00%	15 505	-2 691
MONEXT (1) Tour Ariane 5, Place de la Pyramide 92088 PARIS LA DEFENSE - CEDEX	100,00%	92 536	15 768
PUMPKIN (1) 26, Rue des ponts de Comines 59800 LILLE	100,00%	-28 658	-677
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE INTERFÉDÉRALE (1)(2) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	83,24%	188 029	4 061
SURAVENIR (1) 232, rue Général Paulet - 29802 BREST CEDEX	100,00%	2 345 477	187 510
SURAVENIR ASSURANCES (1) 2, rue Vasco de Gama - 44800 ST HERBLAIN	100,00%	135 405	-32 938

(En milliers d'euros)

Dénomination, adresse des sociétés	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL			
2. PARTICIPATIONS et ENTREPRISES LIÉES (DETENUES ENTRE 10 % ET 50 %)			
BELLATRIX SAS (1) 18, rue Dicks, 1417 Luxembourg, Luxembourg	41,55%	63 697	-1 151
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL (1) 46, rue du bastion - 75017 PARIS	20,54%	872 970	25 675
SOFIOUEST (3) 38, rue du pré botté - 35000 RENNES	16,88%	112 326	-1 549
YOMONI (1) 231, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS	33,82%	16 481	-6 665
YOUNITED (3) 21, rue de Châteaudun – 75009 PARIS	16,38%	159 769	-26 273

(1) Données sociales non arrêtées et non auditées au 31/12/2023

(2) Les titres de la SCI Interfédérale sont classés en immobilisations corporelles.

(3) Données au 31/12/2022

Opérations avec les entreprises liées et les participations

(En milliers d'euros)

	Participations et entreprises liées		Filiales	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
RENSEIGNEMENTS DETAILES SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL				
ACTIF				
CAPITAL DETENU	124 879	119 624	3 885 974	3 598 429
AUTRES EMPLOIS				
Créances	1 485 904	1 436 156	34 161 850	28 693 965
Obligations et autres titres à revenu fixe			2 494 525	3 991 747
TOTAL EMPLOIS	1 610 783	1 555 780	40 542 349	36 284 142
PASSIF				
Dettes	1 534	16 733	38 728 567	32 527 068
Dettes représentées par des titres				
TOTAL RESSOURCES	1 534	16 733	38 728 567	32 527 068
ENGAGEMENTS DONNES				
De financement			392 407	450 393
De garantie			1 169 757	892 438
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			1 562 164	1 342 831
ENGAGEMENTS RECUS				
De financement				
De garantie			277 042	277 238
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS			277 042	277 238

Au 31.12.2023, aucune transaction significative et n'ayant pas été conclue aux conditions normales de marché n'a été effectuée entre des parties liées.

Participations et autres titres détenus à long terme par type de cotation

(En milliers d'euros)

	31.12.2023
Participations et autres titres détenus à long terme cotés	107 246
Participations et autres titres détenus à long terme non cotés	6 023 048
TOTAL	6 130 294

Note 8. Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)

	31.12.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Montant brut	38 180	393	-2 724	35 849
Amortissements	-25 582	-2 351	2 331	-25 602
MONTANT NET	12 598	-1 958	-393	10 247
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Montant brut	222 428	11 337	-5 047	228 718
Amortissements	-79 864	-3 977	120	-83 721
Dépréciations	-	-140	-	-140
MONTANT NET	142 564	7 220	-4 927	144 857

Les immobilisations incorporelles sont composées à 19% de fonds commerciaux à fin 2023.

La société détient des terrains d'exploitation pour une valeur de 1 238 milliers d'euros.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC transposant la directive européenne 2013, le mali technique est comptabilisé au bilan par catégories d'actifs selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés (PCG art 745-5 et 745-6).

Fonds commercial

Éléments constitutifs	Achat	Reçu en apport	Cessions	Montant global	Dépréciations
Fonds commercial CRCMSO	-	6 738	-	6 738	-
Total	-	6 738	-	6 738	-

Note 9. Autres actifs

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Etat	99 750	53 148
Prime épargne-logement	21 029	22 088
Impôts différés actifs	6	7
Opérations sur titres	-	-
Primes versées sur instruments conditionnels achetés	2 503	6 341
Dépôts de garantie versés	848 603	449 885
Autres débiteurs divers	75 021	66 348
TOTAL	1 046 912	597 817

Note 10. Comptes de régularisation – Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Valeurs à l'encaissement	260 344	317 043
Comptes d'ajustement	11 409	12 944
Primes émission TCN et emprunts obligataires	123 358	82 392
Charges constatées d'avance	74 758	35 077
Produits à recevoir	494 249	216 225
Comptes de régularisation divers	8 981	6 975
TOTAL	973 099	670 656

Note 11. Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	13 315 465	8 808 503	22 123 968	11 379 700	7 659 057	19 038 757
Emprunts et valeurs données en pension	0	39 699 645	39 699 645	0	43 666 673	43 666 673
Titres donnés en pension livrée (1)	0	476 704	476 704	0	1 072 895	1 072 895
Dettes rattachées	668 580	378 650	1 047 230	272 905	-77 057	195 848
TOTAL	13 984 045	49 363 502	63 347 547	11 652 605	52 321 568	63 974 173

(1) Au 31.12.2023, le montant des pensions compensées est de 1 589 425 milliers d'euros contre 943 527 milliers d'euros au 31.12.2022.

Note 12. Opérations avec la clientèle - Passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial	880 503	5 036 643	5 917 146	867 296	5 569 098	6 436 394
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	12	108 849	108 861	2	111 368	111 370
Comptes ordinaires	869 199	0	869 199	1 684 635	0	1 684 635
Comptes à terme et emprunts	350 000	2 708 834	3 058 834	415 000	2 118 432	2 533 432
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0
Centralisation CDC (1)	-8 079 273	0	-8 079 273	-6 994 236	0	-6 994 236
Dettes rattachées	957	23 036	23 993	499	7 433	7 932
TOTAL	-5 978 602	7 877 362	1 898 760	-4 026 804	7 806 331	3 779 527

(1) Suite à l'amendement du règlement ANC 2014-07, les montants centralisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation viennent en déduction des dépôts d'épargne clientèle.

Note 13. Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)

	31.12.2023			31.12.2022		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse	10 014	217	10 231	12 317	68	12 385
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	5 691 911	80 828	5 772 739	5 073 784	16 952	5 090 736
Emprunts obligataires	11 481 836	88 645	11 570 481	10 076 256	61 455	10 137 711
TOTAL	17 183 761	169 690	17 353 451	15 162 357	78 475	15 240 832

Au 31.12.2023, les primes d'émission s'élèvent à 123 358 milliers d'euros et les primes de remboursement s'élèvent à 310 milliers d'euros.

Emprunts obligataires

(En milliers d'euros)

Date d'émission	Montant	Type	Durée en années	Taux
12/08/2011	22 000	Obligations internationales	18	E3M + 1,55%
31/10/2011	40 000	Obligations internationales	20	E3M
31/05/2017	500 000	Obligations internationales	7	1,250%
08/03/2018	19 000	Obligations internationales	12	1,850%
06/09/2018	5 000	Obligations internationales	20	2,850%
21/09/2018	5 000	Obligations internationales	20	2,060%
02/10/2018	5 000	Obligations internationales	23	3,000%
28/12/2018	12 000	Obligations internationales	15	1,860%
17/01/2019	500 000	Obligations internationales	6	1,375%
25/03/2019	10 000	Obligations internationales	20	2,635%
27/03/2019	10 000	Obligations internationales	15	1,910%
15/04/2019	500 000	Obligations internationales	7	1,625%

Date d'émission	Montant	Type	Durée en années	Taux
23/05/2019	500 000	Obligations internationales	10	1,125%
20/09/2019	39 713	Obligations internationales	10	Taux indexé
24/09/2019	10 000	Obligations internationales	20	1,165%
03/10/2019	500 000	Obligations internationales	9	0,375%
14/10/2019	25 000	Obligations internationales	17	0,730%
22/01/2020	12 027	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/03/2020	2 072	Obligations internationales	10	Taux indexé
18/03/2020	10 000	Obligations internationales	5	0,250%
07/05/2020	750 000	Obligations internationales	7	0,875%
11/05/2020	13 376	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/05/2020	10 000	Obligations internationales	15	1,555%
11/06/2020	750 000	Obligations internationales	9	1,250%
08/07/2020	20 000	Obligations internationales	5	0,220%
15/09/2020	19 996	Obligations internationales	10	Taux indexé
15/09/2020	145 512	Obligations internationales	10	4,000%
28/10/2020	500 000	Obligations internationales	5	0,010%
09/11/2020	7 709	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/01/2021	13 667	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/03/2021	500 000	Obligations internationales	12	0,875%
03/05/2021	37 306	Obligations internationales	8	Taux indexé
03/05/2021	20 090	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/09/2021	31 830	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/09/2021	38 169	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/09/2021	145 993	Obligations internationales	10	Taux indexé
25/10/2021	500 000	Obligations internationales	10	0,875%
08/11/2021	10 694	Obligations internationales	10	Taux indexé
08/11/2021	32 505	Obligations internationales	10	Taux indexé
10/01/2022	10 870	Obligations internationales	10	Taux indexé
10/01/2022	36 069	Obligations internationales	10	Taux indexé
18/01/2022	500 000	Obligations internationales	8	0,750%
07/03/2022	8 066	Obligations internationales	4	Taux indexé
14/03/2022	5 288	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/03/2022	35 727	Obligations internationales	10	Taux indexé
03/05/2022	17 313	Obligations internationales	10	Taux indexé
03/05/2022	105 754	Obligations internationales	10	Taux indexé
23/06/2022	50 000	Obligations internationales	12	CMS 20Y+0,620%
28/07/2022	90 000	Obligations internationales	7	0,750%
03/08/2022	100 000	Obligations internationales	7	0,750%
12/09/2022	29 463	Obligations internationales	10	Taux indexé
12/09/2022	38 731	Obligations internationales	10	Taux indexé
19/09/2022	1 000 000	Obligations internationales	5	3,375%
23/09/2022	10 000	Obligations internationales	7	E3M+1,780%
21/11/2022	13 894	Obligations internationales	10	Taux indexé
01/12/2022	500 000	Obligations internationales	10	4,250%
12/12/2022	60 000	Obligations internationales	2	1,375%
19/12/2022	100	Obligations internationales	10	Taux indexé
09/01/2023	54 086	Obligations internationales	10	Taux indexé
09/01/2023	35 662	Obligations internationales	10	Taux indexé
06/03/2023	26 695	Obligations internationales	10	Taux indexé
06/03/2023	31 815	Obligations internationales	10	Taux indexé
04/04/2023	7 872	Obligations internationales	12	Taux indexé
12/04/2023	100 000	Obligations internationales	10	0,875%
28/04/2023	25 000	Obligations internationales	12	Taux indexé
02/05/2023	22 461	Obligations internationales	10	Taux indexé
02/05/2023	19 930	Obligations internationales	10	Taux indexé
19/05/2023	104 000	Obligations internationales	10	3,982%
22/05/2023	500 000	Obligations internationales	5	3,975%
22/05/2023	34 781	Obligations internationales	5	3,700%
22/05/2023	54 596	Obligations internationales	8	4,300%
07/06/2023	25 000	Obligations internationales	12	Taux indexé

(En milliers d'euros)

Date d'émission	Montant	Type	Durée en années	Taux
29/06/2023	50 000	Obligations internationales	10	0,875%
11/09/2023	5 993	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/09/2023	24 086	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/09/2023	60 279	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/09/2023	64 850	Obligations internationales	5	3,500%
11/09/2023	54 849	Obligations internationales	8	4,000%
02/10/2023	500 000	Obligations internationales	8	4,125%
13/11/2023	25 092	Obligations internationales	5	Taux indexé
13/11/2023	19 855	Obligations internationales	5	Taux indexé
01/12/2023	750 000	Obligations internationales	10	4,125%
	11 481 836			

Note 14. Autres Passifs

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Primes reçues sur instruments conditionnels vendus	6 163	6 341
Dépôts de garantie reçus sur instruments financiers	563 568	1 045 315
Etat	120 802	82 165
Impôts différés passifs	-	-
Rémunérations dues au personnel	43 796	70 360
Charges sociales	38 387	41 363
Versements sur titres restant à effectuer	60 746	60 454
Divers	-5 474	-17 050
TOTAL	827 988	1 288 948

Note 15. Comptes de régularisation – Passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	531 965	449 069
Produits constatés d'avance	395 441	261 864
Charges à payer	419 094	294 795
Comptes d'ajustement	6 278	15 850
Comptes de régularisation divers	9 159	5 024
TOTAL	1 361 937	1 026 602

Note 16. Provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2022	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres variations (1)	31.12.2023
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	7 333	2 756	-	-3 449	-	6 640
Provisions pour engagements sociaux	1 911	4 423	-	-23	13 980	20 291
Provisions pour litiges	2 258	183	-338	-1 598	-	505
Provisions épargne-logement	32 338	-	-	-22 064	-	10 274
Autres provisions	31 996	255	-413	-30 115	756	2 479
Provisions pour charges de personnel	297	128	-129	-2	-	294
TOTAL	76 133	7 745	-880	-57 251	14 736	40 483
Variation nette					-35 650	

(1) Dont 13 980 milliers d'euros liés au reclassement des engagements associés aux médailles du travail du poste « Comptes de régularisation – Passif » vers le poste « Provisions ».

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentations des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation compris entre 3,10% et 3,22%. Ce taux est déterminé en référence à l'indice iBoxx corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées.

Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0% et 5,15 % et un taux de revalorisation des salaires brut d'inflation compris entre 2,82 % et 3,03 %. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Ventilation de la variation nette des provisions :

	31.12.2023	31.12.2022
Produit net bancaire	51 491	-9 351
Charges générales d'exploitation	-18 984	4 515
Coût du risque	693	-1 064
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1 485	
Impôt sur les sociétés	965	-
Exceptionnel	-	-
TOTAL	35 650	-5 899

Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement :

Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	5 036 643	-2 524	5 569 098	-31 870
Ancienneté de moins de 4 ans	377 147	-250	322 166	-89
Ancienneté de 4 à 10 ans	742 323	-873	3 618 764	-12 302
Ancienneté de plus de 10 ans	3 917 173	-1 401	1 628 168	-19 479
Comptes épargne-logement	880 435	-7 701	865 216	-468
TOTAL	5 917 078	-10 225	6 434 314	-32 338

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	3 297	-11	595	-
Comptes épargne-logement	4 977	-38	4 856	-468
TOTAL	8 274	-49	5 451	-468

Note 17. Dettes subordonnées

(En milliers d'euros)

Dettes subordonnées	Montant	Devise	Taux	Echéance	Conditions de la subordination	Possibilité de remboursement anticipé
Titres subordonnés	30 000	eur	3,40%	14/03/2031	Tier 2	oui
Titres subordonnés	750 000	eur	3,38%	11/03/2031	Tier 2	oui
Titres subordonnés	500 000	eur	1,88%	25/10/2029	Tier 2	oui
Titres subordonnés	500 000	eur	3,50%	09/02/2029	Tier 2	oui
Titres subordonnés	25 000	eur	3,81%	28/01/2031	Tier 2	oui
Titres subordonnés	500 000	eur	3,25%	01/06/2026	Tier 2 Capital	non
Titres super subordonnés	84 550	eur	CMS 10 + 0,10	05/07/2057	Tier 1 Capital	oui
Dettes rattachées	49 859					
TOTAL	2 439 409					

Note 18. Capitaux propres hors FRBG

(En milliers d'euros)

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	1 258 075	-	-	1 258 075
PRIME D'EMISSION	6 175	-	3 069	9 244
TOTAL RESERVES	1 016 158	5 108	-	1 021 266
Réserve légale	213 339	5 108	-	218 447
Réserves facultatives et statutaires	751 801	-	-	751 801
Réserves plus-values à long terme	-	-	-	-
Autres réserves	51 018	-	-	51 018
PROVISIONS REGLEMENTEES	4 558	11	-	4 569
ECART DE REEVALUATION	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	34 055	-34 055	86 461	86 461
Intérêts versés sur parts sociales	-	28 936	-	-
TOTAL	2 319 021	-	89 530	2 379 615

Le capital est composé de 125 807 499 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros soit un capital de 1 258 074 990 euros.

Note 19. Opérations avec les établissements du réseau

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Créances sur les établissements du réseau	19 479 628	17 124 430
A vue	17 617 913	15 412 767
A terme	1 861 715	1 711 663
Dettes sur les établissements du réseau	9 924 682	8 683 390
A vue	1 116 179	1 024 333
A terme	8 808 503	7 659 057

Note 20. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

(En milliers d'euros)

	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées	Total
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	20 716 931	7 701 619	14 104 088	12 168 739	802 933	55 494 310
à vue	17 826 193	0	0	0	245	17 826 438
à terme	2 890 738	7 701 619	14 104 088	12 168 739	802 688	37 667 872
Créances sur la clientèle	368 876	40 323	174 756	955 559	2 028	1 541 542
créances commerciales	1 912	0	0	0	0	1 912
autres concours à la clientèle	16 895	40 323	174 756	955 559	1 637	1 189 170
comptes ordinaires débiteurs	350 069	0	0	0	391	350 460
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 112 879	424 764	4 261 350	1 902 616	72 575	7 774 184
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	16 855 752	2 587 560	18 269 418	24 587 587	1 047 230	63 347 547
à vue	13 315 465	0	0	0	668 580	13 984 045
à terme	3 540 287	2 587 560	18 269 418	24 587 587	378 650	49 363 502
Opérations avec la clientèle	-2 798 479	2 345 335	1 629 575	589 475	132 854	1 898 760
comptes d'épargne à régime spécial	-4 418 033	597 513	1 348 465	309 928	108 861	-2 053 266
à vue	-7 198 770	0	0	0	12	-7 198 758
à terme	2 780 737	597 513	1 348 465	309 928	108 849	5 145 492
autres dettes	1 619 554	1 747 822	281 110	279 547	23 993	3 952 026
à vue	1 219 199	0	0	0	957	1 220 156
à terme	400 355	1 747 822	281 110	279 547	23 036	2 731 870
Dettes représentées par un titre	1 404 986	4 075 880	4 904 003	6 798 892	169 690	17 353 451
bons de caisse	111	3 000	6 903	0	217	10 231
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1 404 875	3 572 880	404 456	309 700	80 828	5 772 739
emprunts obligataires	0	500 000	4 492 644	6 489 192	88 645	11 570 481

Note 21. Actifs et passifs en devise

Les actifs et passifs en devises s'élèvent respectivement au 31 décembre 2023 à 213 431 milliers d'euros et 228 859 milliers d'euros.

Note 22. Engagements de l'activité bancaire

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Engagements donnés	3 673 859	3 376 954
Engagements de financement	693 361	740 947
en faveur des établissements de crédit	245 316	217 210
en faveur de la clientèle	448 045	523 737
Engagements de garantie	2 976 044	2 605 425
d'ordre d'établissements de crédit	75 842	69 710
d'ordre de la clientèle	2 900 202	2 535 715
Engagements sur titres	4 454	30 582
autres engagements donnés	4 454	30 582
Engagements reçus	13 243 969	12 704 616
Engagements de financement	12 794 825	12 241 646
reçus des établissements de crédit	12 794 825	12 241 646
Engagements de garantie	277 042	278 653
reçus des établissements de crédit	277 042	278 653
Engagements sur titres	172 102	184 317
autres engagements reçus	172 102	184 317

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 23,45 millions d'euros.

Les engagements reçus comprennent la garantie reçue de la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 0,07 millions d'euros au titre des prêts garantis par l'Etat distribués par Crédit Mutuel Arkéa.

Ventilation des actifs remis en garantie de passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2023
Banque de France	13 942 537
Caisse des Dépôts et Consignations	557 296
Banque Européenne d'Investissement	464 301
Arkéa Home Loans SFH	1 625
Caisse de Refinancement de l'Habitat	3 669
Arkéa Public Sector SCF	87
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	1 194
TOTAL	14 970 709

Valeur nominale des contrats

(En milliers d'euros)

Par durée restant à courir

(En milliers d'euros)

Juste valeur

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
INSTRUMENTS DE TAUX	325 080	575 125
AUTRES OPTIONS	-	-

Note 24. Intérêts, produits et charges assimilés

(En milliers d'euros)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit (1) (2)	4 013 458	-3 887 534	1 421 321	-1 283 825
Opérations avec la clientèle (3)	161 447	-359 353	43 380	-203 508
Obligations et autres titres à revenu fixe	154 667	-343 782	117 124	-115 285
Autres opérations	4 540	-18	9 846	-16
TOTAL	4 334 112	-4 590 687	1 591 671	-1 602 634

- (1) Dont charges sur les opérations relatives aux dettes subordonnées : 129 343 milliers d'euros au 31.12.2023 et 106 772 milliers d'euros au 31.12.2022.
- (2) Dont 68 204 milliers d'euros de charges sur opérations de hors-bilan reclassées en intérêts. Ces opérations figuraient au 31.12.2022 en commissions pour 47 651 milliers d'euros.
- (3) Dont 22 064 milliers d'euros au titre de la reprise de provision pour épargne logement. Au 31.12.2022, le reprise de provision pour épargne logement figurait en « Autres produits d'exploitation bancaire » pour 21 094 milliers d'euros.

Note 25. Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Actions et autres titres à revenu variable	7 336	5 189
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	402 395	352 880
TOTAL	409 731	358 069

Note 26. Commissions

(En milliers d'euros)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	2	-2 868	1	-2 443
Opérations avec la clientèle	1 533	-1	1 608	-1
Opérations sur titres	712	-1 670	755	-1 965
Opérations de change	76	-	122	-
Opérations sur hors-bilan (1)	3 233	-3 640	4 222	-49 859
Prestations de services financiers	45 115	-57 639	39 962	-49 456
TOTAL	50 671	-65 818	46 670	-103 724

- (1) Au 31.12.2023, 68 204 milliers d'euros de charges sur opérations de hors-bilan ont été reclassées en intérêts. Ces opérations figuraient au 31.12.2022 en commissions pour 47 651 milliers d'euros.

Note 27. Gains ou pertes sur opérations de portefeuille

Portefeuilles de négociation

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Opérations sur titres de transaction	-	0
Opérations de change	162	-8 993
Opérations sur instruments financiers à terme	43	-167
De taux d'intérêt	43	-167
De cours de change	-	-
Divers	-	-
TOTAL	205	-9 160

Portefeuilles de placement et assimilés

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Opérations sur titres de placement	-	-
Plus-values de cession	45 842	18 219
Moins-values de cession	-34 787	-31 453
Dotations aux dépréciations	-39 300	-76 849
Reprises des dépréciations	31 804	4 479
TOTAL	3 559	-85 604

Note 28. Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Frais de personnel	-480 758	-468 165
Salaires et traitements	-279 054	-272 219
Charges sociales	-128 320	-105 357
dont charges de retraite	-31 091	-18 479
Intéressement et participation	-30 210	-48 691
Impôts et taxes afférentes	-43 174	-41 898
Autres frais administratifs	293 909	292 919
Impôts et taxes	-36 173	-46 416
Services extérieurs	-292 472	-268 007
Charges refacturées	622 554	607 342
TOTAL	-186 849	-175 246

Ventilation des effectifs du personnel salarié

	31.12.2023	31.12.2022
	Personnel salarié	Personnel salarié
Employés	2 320	2 270
Cadres	3 735	3 528
TOTAL	6 055	5 798

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 1 307 milliers d'euros en 2023 (contre 1 227 milliers d'euros en 2022).

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants du groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 2 299 milliers d'euros (1) (contre 2 507 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

(1) La Directrice générale, la Directrice générale déléguée, les Directeurs généraux délégués.

Provision Congés Payés

Le 13 septembre 2023, la Cour de cassation a rendu trois arrêts modifiant les obligations des entreprises en matière de congés payés, avec application immédiate. La Cour de cassation a jugé que les dispositions du Code du travail étaient en contradiction avec la réglementation européenne qui prévoit un droit à congés payés sans distinguer les causes d'absence.

Ainsi, depuis les arrêts du 13 septembre :

- les salariés en arrêt maladie ou en arrêt pour accidents non professionnels acquièrent des congés payés pendant leur période d'arrêt de travail,
- les salariés en arrêt à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle acquièrent des droits à congés payés pendant toute la durée de leur période d'arrêt de travail, sans limitation, contrairement au droit du travail actuel qui limite cette acquisition à la première année d'arrêt.

Le Crédit Mutuel Arkéa a évalué l'impact de l'application de ces modifications sur ses comptes 31 décembre 2023. L'impact étant non significatif à ses bornes, le Crédit Mutuel Arkéa n'a pas constitué de provision congés payés complémentaire à ce titre.

Note 29. Coût du risque

		(En milliers d'euros)	
		31.12.2023	31.12.2022
CREANCES	Dotations	-1 235	-1 390
	Reprises utilisées	121	6 512
	Reprises devenues disponibles	811	782
	Récupération sur créances amorties	78	95
	Créances irrécouvrables couvertes	-120	-6 835
	Créances irrécouvrables non couvertes	-799	-136
RISQUES HORS-BILAN	Dotations	-2 756	-3 105
	Reprises utilisées	-	-
	Reprises devenues disponibles	3 449	2 042
TITRES	Dotations	-	-16 500
	Reprises	-	300
PROVISIONS POUR AUTRES	Dotations	-	-
RISQUES ET CHARGES	Reprises	-	-
SOLDE		-451	-18 235

Note 30. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros)

	Dotations aux dépréciations	Moins-values de cessions (1)	Reprises des dépréciations (2)	Plus-values de cessions (3)	31.12.2023
Immobilisation corporelles et incorporelles	-	-3	-	558	555
Participations, autres titres détenus à long terme	-609	-81 555	87 448	25 785	31 069
Parts dans les entreprises liées	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
TOTAL	-609	-81 558	87 448	26 343	31 624

(1) Dont moins-value de cession liée au transfert universel de patrimoine de Nouvelle Vague pour 81 555 milliers d'euros.

(2) Dont reprise de dépréciation faisant suite au transfert universel de patrimoine de Nouvelle Vague pour 81 555 milliers d'euros.

(3) Dont plus-value de cession des titres Novélia pour 25 785 milliers d'euros.

Note 31. Résultat Exceptionnel

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Péréquation versée	-	-
Charges exceptionnelles diverses	-13 262	-38 357
Produits exceptionnels divers	5 386	1 921
TOTAL	-7 876	-36 436

Le résultat exceptionnel intègre des correctifs apportés sur les modalités de reconnaissance de produits et charges liés aux instruments financiers, d'un montant brut de – 4 443 milliers d'euros.

Les données des exercices 2021 et 2022, retraitées de ces événements, sont présentées ci-dessous :

IMPACT DE LA CORRECTION D'ERREUR EXERCICE 2021

(En milliers d'euros)

	31.12.2021 (1)	31.12.2021 après corrections
Produit net bancaire	191 103	191 577
Résultat brut d'exploitation	20 375	20 847
Résultat d'exploitation	19 396	19 868
Résultat courant avant impôt	30 394	30 866
Impôts sur les bénéfices	91 616	91 482
RESULTAT	5 356	5 694

(1) Données pro forma communiquées dans les comptes annuels au 31.12.2022.

IMPACT DE LA CORRECTION D'ERREUR EXERCICE 2022

(En milliers d'euros)

	31.12.2022	31.12.2022 après corrections
Produit net bancaire	212 363	216 717
Résultat brut d'exploitation	32 777	37 113
Résultat d'exploitation	14 542	18 878
Résultat courant avant impôt	-65 319	-60 983
Impôts sur les bénéfices	100 488	99 368
RESULTAT	34 055	37 271

Note 32 . Impôt sur les bénéfices

	(En milliers d'euros)	
	31.12.2023	31.12.2022
Charge fiscale courante hors apport des filiales intégrées	-43 234	-17 467
Apport des filiales intégrées	159 728	117 956
Créance de carry back	-	-
Charge fiscale différée nette et divers	-1	-1
TOTAL	116 493	100 488
Résultat avant impôt et FRBG	-30 032	-101 755

Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Note 33. Intégration Fiscale

Crédit Mutuel Arkéa est la société mère d'un groupe fiscalement intégré au sens des dispositions des articles 223 et suivants du code général des impôts. Ce groupe comprend au 31.12.2023 : Arkéa, Arkéa Assistance, Arkéa Banking Services, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Bourse Retail, Arkéa Capital, Arkéa Capital Holding, Arkéa Crédit Bail, Arkéa Direct Bank, Arkéa Foncière, Arkéa Home Loans SFH, Arkéa Immobilier Conseil, Arkéa Lending Services, Arkéa Public Sector SCF, Arkéa SCD, Arkéa Sécurité, Caisse Régionale du CMSO, Château Calon Ségur, CFCAL Banque, Des 2Terroirs, Fédéral Finance, Fédéral Finance Gestion, Izimmo, Financo, Les Terroirs de Suravenir, Monext, Nextalk, Procapital Securities Services, Schelcher Prince Gestion, Suravenir, Suravenir Assurances, Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel Sud-Ouest.

Son périmètre a évolué au 1er janvier 2023 avec l'entrée d'Arkéa Home Loans SFH, Arkéa Immobilier Conseil, Arkéa Public Sector SCF, Caisse Régionale du CMSO, CFCAL Banque, Fédéral Finance Gestion, Izimmo, Procapital Securities Services, Schelcher Prince Gestion, ainsi que les caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel Sud-Ouest. Au cours de l'année 2023, Nouvelle Vague est sortie du périmètre.

Note 34. Implantation dans les Etats qui n'ont pas conclu de convention administrative avec la France permettant l'accès aux renseignements bancaires dans le cadre de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

Crédit Mutuel Arkéa n'est pas implanté dans des Etats ou territoires non coopératifs selon l'article 238-0 A du Code Général des Impôts.

Note 35. Comptes consolidés

Crédit Mutuel Arkéa constitue, avec les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, les Caisses de Crédit Mutuel affiliées, la société mère pour l'établissement des comptes consolidés de Crédit Mutuel Arkéa.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site :

https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_8776/fr/documents-d-enregistrement-universels

Note 36. Rapport de Gestion

En application du règlement ANC 2014-07, le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse suivante :

Crédit Mutuel Arkéa
1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon / BREST

Note 37. Evénements post clôture

Néant

CREDIT MUTUEL ARKEA
1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
du 22 MAI 2024 à CESSON-SEVIGNE

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 22 mai à 16 heures 30, les actionnaires du CREDIT MUTUEL ARKEA se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE MIXTE à la GLAZ ARENA de CESSON-SEVIGNE, Chemin du Bois de la Justice 35 510 CESSON-SEVIGNE.

Les actionnaires ont été convoqués par courrier électronique, l'avis de convocation ayant été également diffusé sur le site intranet Ark'envie.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-107, R. 225-61 et R. 225-97 du Code de commerce, les actionnaires ont été invités à voter par correspondance de manière dématérialisée entre le 6 mai 2024 à 10 heures et le 21 mai 2024 à 15 heures au moyen d'un site internet dédié.

L'organisation du scrutin et le dépouillement des suffrages exprimés ont été placés sous la responsabilité de la Direction du Secrétariat général du groupe et de la Direction de l'Inspection générale et du Contrôle périodique.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien CARMONA, Président du Conseil d'administration.

Afin de constituer le bureau de l'Assemblée, Madame Marie-Odile PLELAN, Présidente de la Caisse de Crédit Mutuel de Rennes Sud Gare, et Monsieur Didier GRIMAUD, Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Cognac, sont nommés comme assesseurs.

Monsieur Cédric MALENGREAU, Directeur du Secrétariat général et de la Communication Institutionnelle du Crédit Mutuel Arkéa est désigné Secrétaire de séance.

A l'issue de la période de vote, 309 actionnaires représentant 309 voix sur un total de 312 actionnaires représentant 312 voix au jour de la convocation ont émargé et exprimé leur suffrage sur le site de vote.

Les votants n'ayant pas exprimé leur suffrage étant absents le jour de l'assemblée, le dépouillement a pu être réalisé à l'issue de la clôture de la période de vote, sous le contrôle des assesseurs.

Le quorum requis par les statuts est réuni, l'assemblée a dès lors valablement délibéré tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

Julien CARMONA rappelle que conformément aux statuts, l'Assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés. L'Assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Par ailleurs sont déposés sur le bureau et mis à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires

- une copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes
- un exemplaire des statuts
- le document d'enregistrement universel 2023 du groupe Crédit Mutuel Arkéa comprenant le rapport du Conseil d'administration sur les comptes sociaux 2023 et le rapport 2023 du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise
- les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, les comptes globalisés et consolidés de l'exercice 2023
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 2023
- les bilans et les comptes de résultat sociaux, globalisés et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023
- le rapport du Comité de mission
- le rapport de révision coopérative
- le projet de résolutions
- le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises au vote
- le projet des statuts modifiés.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée dont les différents points seront successivement présentés et commentés :

A titre ordinaire

- Le rapport du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice 2023
- Le rapport 2023 du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise
- Le document d'Enregistrement Universel 2023 du groupe Crédit Mutuel Arkéa
- Les rapports des Commissaires aux comptes sur :
 - les comptes sociaux de l'exercice 2023
 - les opérations visées à l'article L 225-38 du Code du commerce
 - les comptes globalisés et consolidés 2023 du groupe Crédit Mutuel Arkéa
- L'approbation des comptes, du bilan de l'exercice 2022 et affectation du résultat
- La constatation de la variation du capital social
- L'approbation des comptes globalisés et consolidés 2023 du groupe Crédit Mutuel Arkéa
- L'avis consultatif sur les rémunérations attribuées à la population des preneurs de risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa
- Approbation de l'enveloppe globale des rémunérations attribuables au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa
- Rapport de révision coopérative
- Nomination des organismes tiers indépendants, co-titulaires de la mission de certification du rapport de durabilité
- Renouvellement partiel du Conseil d'administration.

A titre extraordinaire

- La modification des articles 5, 16, 26 et 33 des statuts.

A titre ordinaire et extraordinaire

- Les pouvoirs pour formalités.

Le Président interroge l'assemblée concernant d'éventuelles questions sur cet ordre du jour et les documents associés. En l'absence de questions, il commente ensuite les différents points de l'ordre du jour en débutant par le point relatif aux modifications statutaires dont

l'objet est d'adapter le texte des statuts aux pratiques et aux évolutions réglementaires et d'apporter des corrections de forme.

Il évoque ensuite les rapports relatifs aux comptes de l'exercice 2023 et cède la parole à Madame Anne-Elisabeth PANNIER, Commissaire aux comptes associée du cabinet Deloitte, pour communiquer à l'Assemblée la synthèse des travaux menés et des rapports élaborés par le collège des commissaires aux comptes du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Les actionnaires ne formulent aucune observation.

Le Président propose ensuite d'aborder les points relatifs aux conventions réglementées, à la rémunération de la population régulée et aux rémunérations attribuables au Conseil d'administration. Il cède pour cela la parole à Monsieur Luc MOAL, Président du comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Ce dernier détaille les travaux du comité et explique les évolutions survenues durant l'exercice.

Julien CARMONA évoque ensuite le rapport de révision coopérative dont les conclusions sont favorables et mettent en valeur les bonnes pratiques du groupe. Il se réjouit de ce résultat et remercie vivement l'ensemble des contributeurs.

Il poursuit avec le sujet du rapport de durabilité, qui remplacera à compter de 2025 la déclaration de performance extra-financière, et détaille le contexte et les enjeux de cette évolution qui nécessite la désignation par l'assemblée d'un organisme tiers indépendant chargé de certifier ce rapport.

Ces différents éléments ne suscitant pas de questionnements particuliers, il aborde enfin la composition du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Son mandat ainsi que ceux de Colette SENE et Luc MOAL arrivent à échéance, la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne propose leurs renouvellements. Thierry BOUGEARD et Yves MAINGUET ont par ailleurs souhaité mettre fin à leurs mandats. Julien CARMONA leur rend hommage en les remerciant pour leur implication tant au sein du conseil qu'au sein des comités auxquels ils ont pu participer.

Cet hommage est suivi des applaudissements nourris de la salle.

La fédération du Crédit Mutuel de Bretagne propose d'élire en remplacement Monsieur Yvon ERHEL et Madame Fabienne RICHARD-VELLY. Il convient par ailleurs de ratifier la cooptation de Monsieur Stéphane CLOAREC nommé en cours d'exercice. Les trois candidats prennent la parole pour exposer leurs parcours et recueillent à leur tour les applaudissements de la salle.

Pour conclure ce point de gouvernance et la présentation de l'ordre du jour, le Président invite Madame Sophie VIOLLEAU, Présidente du comité des nominations et de la gouvernance, à venir exposer les travaux du comité.

A l'issue de cette présentation, le Président cède la parole à Cédric MALENGREAU pour l'annonce des résultats du scrutin.

A titre ordinaire

1^{ère} résolution

Approbation des comptes annuels et du bilan de l'exercice 2023, quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports de gestion et de gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, du rapport sur les comptes annuels

des Commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2023.

La résolution est adoptée à l'unanimité avec 307 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

2^{ème} résolution

Approbation des conventions et engagements réglementés

L'Assemblée générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution

Affectation du résultat 2023 et fixation du dividende

L'Assemblée générale constate que le résultat social de l'exercice 2023 s'élève à 86 461 387,88 euros et, en conséquence, décide :

- de fixer le taux de rémunération du capital social à 3,10 %
- d'affecter comme suit et conformément aux statuts (art.33), ledit résultat de l'exercice :

. Réserve légale (15 % du résultat net)	12 969 208,18 €
. Rémunération du capital	39 000 324,69 €
. Réserve spéciale (article 238 bis AB CGI)	10 865,00 €
. Réserve facultative	34 480 990,01 €

Il a été versé une rémunération de 1,60 % au titre de 2020, 1,50% au titre de 2021 et 2,30% au titre de 2022.

La résolution est adoptée avec 306 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

4^{ème} RÉSOLUTION

Constatation de l'absence de variation du capital social sur l'exercice 2023

L'Assemblée générale constate que le capital social s'élève, au 31 décembre 2023, à la somme de 1 258 074 990,00 euros et s'élevait également à 1 258 074 990,00 euros au 31 décembre 2022, soit une absence de variation sur la période.

La résolution est adoptée avec 307 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

5^{ème} RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport annuel du groupe Crédit Mutuel Arkéa et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels globalisés et les comptes consolidés, approuve les comptes globalisés et les comptes consolidés de l'exercice 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

La résolution est adoptée avec 308 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

6^{ÈME} RÉSOLUTION

Avis consultatif sur la rémunération versée en 2023 aux personnes régulées visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier

L'Assemblée générale, consultée en application des dispositions de l'article L 511-73 du Code monétaire et financier, approuve l'enveloppe globale des rémunérations d'un montant de 20 263 771 euros, versées durant l'exercice 2023 à l'ensemble des personnes constituant la population régulée - justifiant du statut de dirigeants effectifs ou appartenant aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de Crédit Mutuel Arkéa.

La résolution est adoptée avec 272 voix POUR, 12 voix CONTRE et 25 ABSTENTIONS.

7^{ÈME} RÉSOLUTION

Fixation du montant de l'enveloppe globale des rémunérations (indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la coopérative) attribuables au Conseil d'administration

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-45 du Code de commerce et à l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, décide d'allouer au Conseil d'administration à titre de rémunération (indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la coopérative) la somme maximale de 1 600 000 (un million six cents mille) euros bruts pour l'exercice en cours.

Le Conseil d'administration pourra répartir ce montant entre ses membres en application des dispositions retenues par le comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

La résolution est adoptée avec 269 voix POUR, 8 voix CONTRE et 32 ABSTENTIONS.

8^{ÈME} RÉSOLUTION

Contrôle de révision coopérative : prise d'acte du Rapport

L'Assemblée générale, en application de l'article 24 des statuts de la société, prend acte du rapport établi par le réviseur coopératif (cabinet GMBA Montiel - 14 rue Portalis 75008 Paris), lequel constate n'avoir relevé aucun élément remettant en cause la conformité de l'organisation et du fonctionnement du Crédit Mutuel Arkéa aux principes et règles de la coopération et à l'intérêt des sociétaires ainsi qu'aux règles spécifiques applicables.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

9^{ÈME} RÉSOLUTION

Rapport de durabilité : nomination des cabinets Deloitte et PriceWaterhouseCoopers en qualité d'organismes tiers indépendants, co-titulaires de la mission de certification du rapport

L'Assemblée générale décide de nommer les cabinets Deloitte et PriceWaterhouseCoopers en qualité d'organismes tiers indépendants, cotitulaires de la mission de certification du rapport de durabilité pour une période de trois (3) exercices.

Cette mission expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2027 statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

La résolution est adoptée avec 303 voix POUR, 0 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS.

10^{ÈME} RÉSOLUTION

Ratification de la cooptation de Monsieur Stéphane Cloarec en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale ratifie la décision du Conseil d'administration du 7 juillet 2023, de coopter, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, Monsieur Stéphane CLOAREC en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Marta DIAS.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2026 statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

La résolution est adoptée avec 298 voix POUR, 2 voix CONTRE et 9 ABSTENTIONS.

11^{ÈME} RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Monsieur Julien Carmona en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Julien CARMONA arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, décide de renouveler ce mandat pour une durée de 3 ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2027 statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

La résolution est adoptée avec 307 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

12^{ÈME} RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Monsieur Luc Moal en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Luc MOAL arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, décide de renouveler ce mandat pour une durée de 3 ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2027 statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

La résolution est adoptée avec 287 voix POUR, 7 voix CONTRE et 15 ABSTENTIONS.

13^{ÈME} RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Madame Colette Séné en qualité d'administratrice

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administratrice de Madame Colette SENE arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, décide de renouveler ce mandat pour une durée de 3 ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2027 statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

La résolution est adoptée avec 291 voix POUR, 9 voix CONTRE et 9 ABSTENTIONS. Le mandat est renouvelé.

14^{ÈME} RÉSOLUTION

Fin du mandat de Monsieur Yves Mainguet en qualité d'administrateur et élection de Madame Fabienne Richard-Velly

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Yves MAINGUET arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, décide de ne pas le renouveler et d'élire, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, Madame Fabienne RICHARD-VELLY pour une durée de trois ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2027 statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

La résolution est adoptée avec 298 voix POUR, 2 voix CONTRE et 9 ABSTENTIONS.

15^{ÈME} RÉSOLUTION

Démission de Monsieur Thierry Bougeard en qualité d'administrateur et élection de Monsieur Yvon Erhel

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Thierry BOUGEARD au jour de la présente Assemblée, et décide de nommer, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, Monsieur Yvon ERHEL pour la durée du mandat restant à courir.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2026 statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

La résolution est adoptée avec 296 voix POUR, 3 voix CONTRE et 10 ABSTENTIONS.

A titre extraordinaire

16^{ÈME} RÉSOLUTION

Modifications statutaires des articles 5, 16, 26 et 33

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour une Assemblée générale extraordinaire décide de modifier les articles 5, 16, 26 et 33 des statuts de la société comme suit :

Article 5

Ancienne rédaction

“Article 5 : Actionnariat

1/ Doivent devenir actionnaires de la société :

- Les Caisses locales de Crédit Mutuel régies par les articles L 512-55 à L 512-59 du Code monétaire et financier, adhérant à la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne ou à la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

- Les personnes physiques nommées administrateurs de la société par l'Assemblée générale des actionnaires. Ces personnes possèdent la qualité d'actionnaire uniquement pour la durée de leur mandat. A la fin de leur mandat, si celui-ci n'est pas renouvelé, les personnes nommées administrateurs doivent demander le remboursement de leur action.

.../...”

Nouvelle rédaction

“Article 5 : Actionnariat

1/ Doivent devenir actionnaires de la société :

- Les Caisses locales de Crédit Mutuel régies par les articles L 512-55 à L 512-59 du Code monétaire et financier, adhérant à la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne ou à la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

- Les personnes physiques nommées administrateurs de la société par l'Assemblée générale des actionnaires. Ces personnes possèdent la qualité d'actionnaire uniquement pour la durée de leur mandat. A la fin de leur mandat, si celui-ci n'est pas renouvelé, les personnes nommées administrateurs doivent procéder à la restitution de leur action.

.../..."

Article 16

Ancienne rédaction

"Article 16 : Le Conseil d'administration

.../...Tous les membres du Conseil d'administration sont obligatoirement des personnes physiques. Lors de nomination ou de renouvellement de ses membres, le Conseil d'administration veille à rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Les fonctions de membres du Conseil d'administration ne sont pas rémunérées. Les administrateurs peuvent cependant percevoir :

- le versement d'indemnités d'assiduité aux séances réparties entre les membres par le Conseil d'administration dans la limite d'un montant global déterminé par l'Assemblée générale ;
- le remboursement à l'euro/l'euro des frais et dépenses engagés à l'occasion de leur exercice."

Nouvelle rédaction

« Article 16 : Le Conseil d'administration

.../...Tous les membres du Conseil d'administration sont obligatoirement des personnes physiques. Lors de nomination ou de renouvellement de ses membres, le Conseil d'administration veille à rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Les fonctions de membres du Conseil d'administration ne sont pas rémunérées. Les administrateurs peuvent cependant percevoir :

- le versement d'indemnités compensatrices représentatives du temps consacré à l'administration de la coopérative, réparties entre les membres par le Conseil d'administration dans la limite d'un montant global déterminé par l'Assemblée générale ;
- le remboursement à l'euro/l'euro des frais et dépenses engagés à l'occasion de leur exercice."

Article 26

Ancienne rédaction

"Article 26 : Dispositions communes aux Assemblées

.../... Chaque actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, voter à distance ou par procuration par voie électronique, la signature de l'actionnaire pourra dans ce cas prendre la forme soit d'une signature sécurisée, soit d'une procédure fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

.../..."

Nouvelle rédaction

“Article 26 : Dispositions communes aux Assemblées

Chaque actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, voter à distance ou par procuration par voie électronique.

En cas de vote par voie électronique, la signature de l'actionnaire pourra dans ce cas prendre la forme soit d'une signature sécurisée, soit d'une procédure fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au format papier au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret en Conseil d'Etat ou au format électronique dans les mêmes conditions que pour le vote à distance.”

Article 33

Ancienne rédaction

“Article 33 : Affectation des excédents

Sur les excédents nets d'exploitation, il est effectué un prélèvement de 15 % pour la dotation aux réserves légales figurant au bilan tant qu'elles n'atteignent pas le montant du capital social.

Il est ensuite prélevé les sommes affectées à la rémunération du capital dans les limites de taux indiquées à l'article 11 des statuts. Cette rémunération peut, par décision de l'Assemblée générale, être versée sous forme d'actions.

L'Assemblée générale répartit le solde des excédents en l'affectant aux réserves.

Nouvelle rédaction

“Article 33 : Affectation des excédents

Sur les excédents nets d'exploitation, il est effectué un prélèvement de 15 % pour la dotation aux réserves légales figurant au bilan tant qu'elles n'atteignent pas le montant du capital social.

Il est ensuite prélevé les sommes affectées à la rémunération du capital dans les limites de taux indiquées à l'article 13 des statuts. Cette rémunération peut, par décision de l'Assemblée générale, être versée sous forme d'actions.

L'Assemblée générale répartit le solde des excédents en l'affectant aux réserves.”

La résolution est adoptée avec 301 voix POUR, 2 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS.

17^{ÈME} RÉSOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confie tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président prononce la clôture de l'Assemblée Générale Mixte à 17 heures 15.

Copie certifiée conforme
Le secrétaire de l'Assemblée
Cédric MALENGREAU

